



RAPPORT ANNUEL

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DE DROIT FRANCAIS CARMIGNAC CREDIT 2031

(Opérations de l'arrêté du 31 décembre 2025)

SOMMAIRE

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	3
2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC	8
3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	23
4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	30

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

CARMIGNAC CREDIT 2031
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CARMIGNAC GESTION
24, place Vendôme
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CARMIGNAC CREDIT 2031 relatifs à l'exercice de 12 mois et 1 jour clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

CARMIGNAC CREDIT 2031

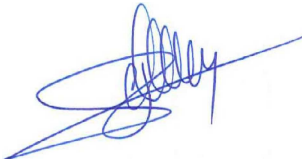
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



2026.04.16 17:37:20 +02:00

2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

2.1 MODALITÉS DE DÉTERMINATION ET AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Sommes distribuables	Parts « Acc »	Parts « dis »
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Objectif de distribution (sous réserve d'un résultat net suffisant) : <ul style="list-style-type: none">- Part A EUR Ydis : distribution de 2,3% de la VL constatée le 31 décembre 2024 ;- Part AW EUR Ydis : distribution de 2% de la VL constatée le 31 décembre 2024 ;- Part F EUR Ydis : distribution de 2,8% de la VL constatée le 31 décembre 2024 ;- Part FW EUR Ydis : distribution de 2,5% de la VL constatée le 31 décembre 2024 . Report du reliquat le cas échéant.
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report de tout ou partie sur décision de la société de gestion et/ou capitalisation

2.2 PAYS OÙ LE FONDS EST AUTORISÉ À LA COMMERCIALISATION

Parts A EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg et Portugal.

Parts A EUR Ydis : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg et Portugal.

Parts AW EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France et Luxembourg

Parts AW EUR Ydis : Autriche, Suisse, Allemagne, France et Luxembourg.

Parts E EUR Acc : France et Italie.

Parts F EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg et Portugal.

Parts F EUR Ydis : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg et Portugal.

Parts FW EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France et Luxembourg.

Parts FW EUR Ydis : Autriche, Suisse, Allemagne, France et Luxembourg.

Parts Z EUR Acc : France.

2.3 OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du fonds est d'offrir une performance annualisée nette de frais de gestion, constatée entre la date de création du fonds, ou de la part si celle-ci a été créée à une date ultérieure, et le 31 octobre 2031 (la « **Date d'Echéance** »), supérieure à :

- Pour les parts A EUR Acc et A EUR Ydis : 2,78% ;
- Pour les parts AW EUR Acc et AW EUR Ydis : 2,48% ;
- Pour les parts F EUR Acc et F EUR Ydis : 3,28% ;
- Pour les parts FW EUR Acc et FW EUR Ydis : 2,98% ;
- Pour la part E EUR Acc : 2,58%.

Les parts A EUR Acc, A EUR Ydis, AW EUR Acc, AW EUR Ydis, F EUR Acc, F EUR Ydis, FW EUR Acc et FW EUR Acc ont été créées le 31 décembre 2024. Les parts Z eur Acc et E EUR Acc ont été lancées le 20 Février 2025.

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion (probabilité de défaut, taux de recouvrement, exercice d'options de remboursement anticipé, amortissements, coût de la couverture...) au moment de la création du fonds, et n'est valable qu'en cas de souscription à ce moment. En cas de souscription ultérieure, la performance dépendra des conditions de marché prévalant à ce moment, qui ne peuvent être anticipées, et pourraient donc conduire à une performance différente. Les hypothèses de marché retenues par la société de gestion peuvent être invalidées, ce qui réduirait la performance du fonds en deçà de son objectif. Cet objectif de gestion ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds, la performance n'est pas garantie.

Cette performance annualisée, générée principalement par la stratégie de portage obligataire (dite « buy & hold »), s'entend nette de frais de gestion. Elle tient compte de l'estimation d'éventuels frais de couverture de change, de défauts calculés par la société de gestion ou encore d'éventuelles moins-values réalisées lors de la revente de certains instruments avant leur maturité.

L'actif du fonds sera notamment composé d'obligations (dont obligations contingentes convertibles dans la limite de 15% de l'actif net), ainsi que d'instruments de titrisation (dans la limite de 40% de l'actif net) et de dérivés de crédit (« credit default swaps » dans la limite de 20% de l'actif net). Le fonds n'est soumis à aucune contrainte de répartition entre émetteurs privés et émetteurs publics. Le fonds sera en conséquence exposé aux marchés du crédit, ainsi qu'aux marchés de taux, y compris dans les pays hors OCDE (dont les marchés émergents) dans la limite 30% de l'actif net, et ce jusqu'à la phase de liquidation (telle que détaillée dans la section « Stratégie d'investissement »). La notation moyenne du portefeuille est supérieure ou égale à BBB- (notation dite « investment grade »).

Le fonds est un OPCVM géré activement. La composition du portefeuille du fonds est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve du respect de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement.

2.4 INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le fonds n'a pas d'indicateur de référence.

2.5 STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

2.5.1 STRATÉGIES UTILISÉES

Le fonds, pour atteindre son objectif de gestion, met principalement en œuvre une stratégie de portage visant à constituer et détenir un portefeuille diversifié d'instruments financiers de diverses catégories des marchés du crédit (ci-après le « **Portefeuille de Portage** »).

La sélection discrétionnaire des investissements se fonde sur une analyse interne de la société de gestion et repose notamment sur les critères de rentabilité, de qualité de crédit, de perspectives de recouvrement, de liquidité et de maturité ainsi que sur une diversification des risques financiers du portefeuille tenant compte de l'horizon d'investissement recommandé du fonds.

Le gérant constitue le Portefeuille de Portage pendant la **phase de constitution**. Cette dernière débutera à la date de création du fonds et se terminera au plus tard 1 mois à compter de la date de création du fonds (inclus). A l'issue de cette phase de constitution, le Portefeuille de Portage sera composé *a minima* de 40 positions. Le fonds sera investi au maximum à hauteur de 5% de son actif net dans chaque position. Lors de la phase de constitution, la société de gestion a la possibilité de déroger aux limites d'investissement de la phase de portage détaillées ci-dessous, dans la limite de 100% de l'actif net pour chacun des instruments listés ci-dessus.

En outre, le fonds suivra une **phase de diversification** du portefeuille, de la date de création du fonds jusqu'à 6 mois à compter de la date de création du fonds. Cette phase de diversification pourra être étendue une fois par la société de gestion, pour une durée maximale de 3 mois, si l'actif net du fonds est inférieur à EUR 100 millions au 6e mois à compter de la date de création du fonds.

Pendant la phase de portage, le Portefeuille de Portage respecte les caractéristiques suivantes :

- Investissement en obligations d'émetteurs publics ou privés, de notation supérieure ou égale à BBB- ou équivalent (dite « *investment grade* ») selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation enregistrées auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers, ou, à défaut de notation par ces principales agences de notation, de qualité de crédit jugée équivalente par le gérant, sans contrainte de maturité ou de durée : 0% à 100% ;
- Investissement en obligations à haut rendement (dites à caractère spéculatif) d'émetteurs publics ou privés, c'est-à-dire n'ayant pas obtenu de notation supérieure ou égale à BBB- (ou équivalent) selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation enregistrées auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers, ou, à défaut de notation par ces principales agences de notation, de qualité de crédit jugée équivalente par le gérant, sans contrainte de maturité ou de durée : 0% à 50% ;
- Investissement dans des instruments de titrisation, notamment des *collateralised loan obligations* (CLOs), sans contrainte de durée ou de maturité : 0% à 40% ;
- Investissement en obligations d'émetteurs publics ou privés de pays hors OCDE, dont les marchés émergents : 0% à 30% ;
- Investissement en obligations contingentes convertibles (« CoCos ») : 0% à 15% ;
- Investissement en titres de créance négociables et instruments du marché monétaire (en direct ou par le biais d'OPC) : 0% à 5% ;
- Vente de protection via *credit default swaps* (CDS) : 0% à 20%.

Le Portefeuille de Portage est composé de titres de différentes maturités, y compris de titres dont la maturité excède celle du fonds.

La moyenne pondérée des notations des titres de créance composant le Portefeuille de Portage à l'issue de la phase de constitution est *investment grade*.

L'exposition directe et indirecte au risque de crédit du Portefeuille de Portage, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 120% de l'actif net du fonds.

Pendant la phase de portage, les titres de créance du Portefeuille de Portage ne sont pas systématiquement vendus en cas de dégradation de la notation de crédit. En conséquence la notation moyenne minimum du Portefeuille de Portage peut baisser du fait de la dégradation de la notation de certains instruments financiers. Le gérant se réserve néanmoins la possibilité de réaliser des arbitrages, en particulier s'il anticipe une dégradation du profil de risque d'un instrument du Portefeuille de Portage ou identifie une opportunité d'investissement compatible avec l'objectif de gestion et la stratégie d'investissement du fonds. Toute opération d'investissement et de désinvestissement au sein du portefeuille durant cette phase doit respecter les critères suivants :

- Elle ne doit pas diminuer la notation moyenne du portefeuille constatée avant l'opération si cette dernière n'est pas *investment grade* (ou, à défaut de notation par les principales agences de notation enregistrées auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers, de qualité de crédit jugée équivalente par le gérant) ;
- Elle peut diminuer la notation moyenne du portefeuille dans la mesure où celle-ci reste *investment grade* (ou, à défaut de notation par les principales agences de notation enregistrées auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers, de qualité de crédit jugée équivalente par le gérant).

A l'issue de la phase de constitution, la durée initiale du portefeuille de portage est au maximum de 7. Cette durée est décroissante pour atteindre au maximum 2 à la fin de la phase de portage.

Les investissements peuvent être réalisés dans des devises autres que la devise de référence du fonds. Cependant l'exposition au risque de change du portefeuille ne sera qu'accessoire, résultant principalement d'une couverture imparfaite.

Pendant la phase de liquidation, qui débutera six (6) mois avant la Date d'Echéance, les limites d'investissement de la phase de portage ne s'appliqueront plus, et le fonds adoptera une gestion prudente. Les titres composant le Portefeuille de Portage seront détenus jusqu'à leur échéance ou, notamment pour les titres dont la maturité excède celle du fonds, revendus. Lors de cette phase de liquidation, tout nouvel investissement sera uniquement en instruments du marché monétaires et OPCVM monétaires, ainsi qu'en titres de créance dont la maturité est inférieure à la Date d'Echéance. L'objectif de la phase de liquidation sera de rendre le portefeuille du fonds investi au minimum à 80% de son actif net dans des instruments du marché monétaire ou titres de créance de maturité inférieure à la Date d'échéance au plus tard un (1) mois avant la Date d'Echéance du fonds. En cas de situation exceptionnelle de marché de nature à compromettre la réalisation de l'objectif de gestion du fonds, la société de gestion pourra, dans l'intérêt des porteurs de parts, reporter la Date d'Echéance jusqu'à neuf (9) mois à compter de la Date d'échéance initialement prévue.

Préalablement à la Date d'Echéance, la société de gestion optera, en fonction des conditions de marché qui prévaudront, soit pour la reconduction d'une stratégie d'investissement similaire avec un nouvelle date cible d'échéance, soit pour la fusion du fonds avec un autre OPCVM, soit pour la liquidation du fonds, sous réserve d'agrément par l'AMF.

2.6 DESCRIPTIF DES CATÉGORIES D'ACTIFS ET DES CONTRATS FINANCIERS ET LEUR CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF DE GESTION

2.6.1 ACTIONS

Le fonds n'a pas vocation à être investi en actions. Toutefois, le fonds pourra être exposé de façon ponctuelle dans la limite de 15% de son actif net aux actions, notamment à la suite de la restructuration ou la conversion d'obligations, y compris d'obligations convertibles (contingentes ou non).

2.6.2 TITRES DE CRÉANCES ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Le fonds peut être investi à hauteur de 110% de son actif net en titres de créance négociables (à court et moyen terme), en instruments du marché monétaire, en obligations à taux fixe ou variable, et/ou indexés sur l'inflation des pays de la zone euro ou des marchés internationaux. Ces obligations peuvent être sécurisées (y compris covered bonds) ou non, seniors ou subordonnées, de maturités diverses (y compris des obligations sans maturité dites « perpétuelles »). L'investissement dans les marchés émergents ne peut pas dépasser 30% de l'actif net. Le fonds peut investir dans des titres de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs privés ou publics.

Le fonds peut également investir jusqu'à 40% de son actif net en instruments de titrisation, plus particulièrement en collateralised loans obligations (CLO), mais aussi en Asset Backed Securities (ABS), Enhanced Equipment Trust Certificates (EETC), Residential Mortgage-Backed Securities (RMBS), et Commercial Mortgage-Backed Securities (CMBS).

Les collateralised loans obligations (CLO) sont des produits structurés dont l'objectif est de transformer un portefeuille de prêts commerciaux en titres de créance. Le portefeuille de prêts commerciaux est regroupé au sein d'un véhicule émettant des titres de créance (ou « tranches ») dont la notation diffère en fonction de leur exposition au risque de défaut sur les créances du portefeuille (tranches « senior », « mezzanine », ou « equity »).

Les Asset Backed Securities (ABS) (dont les RMBS et les CMBS sont une sous-catégorie) sont des produits structurés. L'objectif est de convertir un portefeuille de créances en titre de créance en regroupant ces créances au sein d'un véhicule ad hoc émettant lesdits titres de créance. Ces créances peuvent être de différentes natures : hypothécaire (RMBS et CMBS), crédits personnels, ...

Pour l'ensemble de ces actifs, la société de gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, qualité de crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution des notations d'agences du titre) ne se fonderont pas exclusivement sur le critère de ces notations mais reposeront également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

Pour rappel, pendant la phase de constitution, la société de gestion a la possibilité de déroger aux limites d'investissement détaillées ci-dessus, dans la limite de 100% de l'actif net pour chacun des instruments listés ci-dessus.

Aucune contrainte de sensibilité n'est imposée sur les titres vifs, ni sur la répartition entre dette privée et publique des titres sélectionnés.

2.6.3 DEVICES

L'exposition nette en devises autres que la devise de valorisation du fonds dont les devises émergentes, générée au travers des titres vifs ou des instruments dérivés, est limitée à 10% de l'actif net.

2.6.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le fonds peut intervenir en exposition ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux dont les marchés émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options, les contrats à terme ferme (« futures/forward »), les swaps, les CDS (« credit default swap »), portant sur un ou plusieurs sous-jacents (titres vifs, indices, paniers) sur lesquels le gérant peut intervenir. Le gérant met en œuvre la couverture visée au présent paragraphe de façon discrétionnaire.

Le fonds n'a pas recours aux TRS (total return swaps).

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Taux,
- Crédit,
- Devises.

2.6.5 STRATÉGIE D'UTILISATION DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Les instruments dérivés de crédit sur émetteur unique et sur indices de crédit sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse de la qualité de crédit d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'un secteur économique, d'un pays, d'une zone géographique, pour se protéger contre le risque de défaut d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'un secteur économique, d'un pays, d'une zone géographique, ou pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de crédit.

Les instruments dérivés de taux d'intérêt sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse, pour couvrir l'exposition au risque de taux ou tout simplement pour ajuster la duration globale du portefeuille.

Les instruments dérivés de change sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou couvrir l'exposition d'une devise ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change. Ils peuvent être également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés de devises. Le fonds détient également des contrats de change à terme ferme de gré à gré en vue de couvrir le risque de change des parts hedgées libellées dans une devise autre que l'Euro.

Les instruments dérivés pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution / Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Ces dernières sont majoritairement les banques de financement et d'investissement et les établissements de crédit internationaux et font l'objet d'échanges de garanties. Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds, et/ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

La limite d'engagement sur les marchés dérivés est limitée à une fois l'actif net du fonds. (cf. section VI. Risque Global).

2.6.6 TITRES INTÉGRANT DES DÉRIVÉS

Le fonds peut investir en titres intégrant des dérivés (notamment warrants, obligations puttables / callables, credit linked notes (CLN), EMTN, bons de souscription) négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés ou de gré à gré afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Ces titres intégrant des dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :Actions,

- Taux,
- Crédit,
- Devises.

Dans la limite de 15% de l'actif net, le gérant peut investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). Ces titres présentent un rendement souvent supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée). Ils sont émis par des établissements bancaires sous la surveillance d'une autorité de tutelle. Ils peuvent ainsi associer des caractéristiques obligataires et des caractéristiques actions, car ce sont des instruments convertibles hybrides. Ils peuvent être assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les transforme en actions ordinaires en cas d'évènement déclencheur menaçant la banque émettrice.

2.6.7 STRATÉGIE D'UTILISATION DES TITRES INTÉGRANT DES DÉRIVÉS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, afin d'optimiser l'exposition ou la couverture du portefeuille du fonds en réduisant notamment le coût d'utilisation de ces instruments financiers ou en s'exposant à plusieurs facteurs de performances.

2.6.8 OPC ET FONDS D'INVESTISSEMENT ET TRACKERS OU EXCHANGE TRADED FUNDS (ETF)

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net en :

- parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger,
- parts ou actions de FIA de droit français ou européen,
- fonds d'investissement de droit étranger,

à condition que les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger respectent les critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds peut investir dans des OPC gérés par Carmignac Gestion ou une société liée.

Le fonds peut avoir recours aux « trackers », supports indiciaires cotés et « exchange traded funds ».

2.6.9 DÉPOTS ET LIQUIDITÉS

Le fonds peut avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations sont réalisées dans la limite de 10% de l'actif net. Ce type d'opération sera utilisé de manière exceptionnelle.

Le fonds peut détenir des liquidités à titre accessoire, notamment pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs. Cependant, afin de préserver l'intérêt de l'investisseur, lorsque des conditions exceptionnelles de marché le justifient, la limite de détention de liquidités peut atteindre 20% de l'actif net du fonds.

Le prêt d'espèces est prohibé.

2.6.10 EMPRUNTS D'ESPÈCES

Le fonds peut être emprunteur d'espèces sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces. Le fonds peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.

2.6.11 ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

Aux fins de gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le fonds peut effectuer des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres (opérations de financement sur titres) portant sur des titres financiers éligibles au fonds (essentiellement actions et instruments du marché monétaire), jusqu'à 60% de son actif net. Ces opérations sont réalisées afin d'optimiser les revenus du fonds, placer sa trésorerie, ajuster le portefeuille aux variations d'encours, ou mettre en œuvre les stratégies décrites précédemment. Ces opérations consistent en des opérations de :

- Prise et mise en pensions de titres,
- Prêt/Emprunt de titres.

La proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations est de 5% de l'actif net.

Toute opération de financement sur titre sera conclue avec un établissement de crédit ou une entreprise d'investissement dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union Européenne, et dont la notation minimum est AA- (selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation enregistrées auprès de l'Autorité européenne des marchés financiers). Les contreparties aux opérations de prêt/emprunt de titres ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds.

Dans le cadre de ces opérations, le fonds peut recevoir / verser des garanties financières (« collateral ») dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « frais et commissions ».

2.7 CONTRATS CONSTITUANT DES GARANTIES FINANCIÈRES

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition/cession temporaire des titres, le fonds peut recevoir ou donner des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son risque global de contrepartie.

Les garanties financières sont essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat, bons du Trésor, ...pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Toutes les garanties financières, reçues ou données, sont transférées en pleine propriété.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition / cession temporaire de titres, ne peut excéder 10% de l'actif net du fonds lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de son actif net dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (collateral) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations ou bons du trésor de toute maturité émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;
- elle est détenue auprès du Dépositaire du fonds ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- elles respectent à tout moment conformément à la réglementation en vigueur les critères en termes de liquidité, d'évaluation (a minima quotidienne), de qualité de crédit des émetteurs (de notation minimum AA-), de faible corrélation avec la contrepartie et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net ;
- les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat ou bons du trésor de haute qualité et en OPC monétaires à court terme.

Les obligations d'Etat reçues ou bons du trésor en garantie financière font l'objet d'une décote comprise entre 1% et 10%. Celle-ci est fixée contractuellement par la société de gestion avec chaque contrepartie.

2.8 PROFIL DE RISQUE

Le fonds est investi dans des instruments financiers et le cas échéant dans des OPC sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments financiers et OPC sont sensibles aux évolutions et aux aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de CARMIGNAC GESTION, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

a) Risque lié à la gestion discrétionnaire : la gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

b) Risque lié aux *collateralised Loan Obligations (CLO)* ou aux titres adossés à des actifs (ABS) : le fonds peut investir dans des CLO et ABS (y compris CMBS et MBS), auquel cas les porteurs peuvent être exposés à un niveau de risque de crédit plus élevé. Ces CLO et ABS étant adossés à des créances, la dépréciation de la valeur de la sûreté sous-jacente au titre tel que le non-paiement des prêts peut se traduire par une réduction de la valeur du titre lui-même et engendrer une perte pour le fonds.

c) Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.

d) Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs : un titre est classé « spéculatif » lorsque sa notation est inférieure à « *investment grade* ». La valeur des obligations classées « spéculatif » peut baisser de façon plus importante et plus rapide que celles des autres obligations et impacter négativement la valeur liquidative du fonds qui peut baisser.

e) Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Par ailleurs, il existe un risque de crédit plus spécifique et lié à l'utilisation des dérivés de crédit (Credit Default Swaps). Les CDS peuvent également porter sur des indices.

BUT DE L'UTILISATION DE CDS PAR LE GERANT	PERTE EN VALEUR SUR LA POSITION CDS
Vente protection	En cas de détérioration de la qualité de l'émetteur du titre sous-jacent
Achat protection	En cas d'amélioration de la qualité de l'émetteur du titre sous-jacent

Ce risque de crédit est encadré par une analyse qualitative sur l'évaluation de la solvabilité des entreprises par l'équipe d'analystes crédit.

f) Risque de perte en capital : le portefeuille du fonds est géré de façon discrétionnaire et ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

g) Risque lié aux pays émergents : les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, et les variations de cours peuvent y être élevées.

h) Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

i) Risque de change : le risque de change est lié à l'exposition, via ses investissements et par ses interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du fonds. Pour les parts libellées dans une devise autre que l'euro, le risque de change lié à la variation de l'euro par rapport à la devise de valorisation est accessoire du fait de la couverture systématique. Cette couverture peut générer un écart de performance entre les parts en devises différentes.

j) Risque action : le fonds étant exposé au risque des marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de variation à la hausse ou à la baisse des marchés actions.

k) Risque de contrepartie : le risque de contrepartie mesure la perte potentielle en cas de défaillance d'une contrepartie sur des contrats financiers de gré à gré ou des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires des titres à honorer ses obligations contractuelles. Le fonds y est exposé par le biais des contrats financiers de gré à gré conclus avec les différentes contreparties. Pour réduire l'exposition du fonds au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer des garanties au bénéfice du fonds.

l) Risque lié à l'investissement en obligations subordonnées : les obligations subordonnées sont des obligations non sécurisées de rang inférieur dont le remboursement, notamment en cas de liquidation de l'émetteur, n'est effectué qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces titres présentent donc un risque de non-remboursement accru en échange d'un paiement par l'émetteur d'un taux d'intérêt plus élevé que celui d'une obligation non-subordonnée.

m) Risque lié à l'investissement en obligations perpétuelles : une obligation perpétuelle est une obligation sans date de maturité (bien que la documentation d'émission de la plupart de ces obligations prévoit des options de remboursement anticipé du capital à la main de l'émetteur). L'émetteur s'engage uniquement à payer les intérêts mais ne s'engage pas sur une date de remboursement du capital. En conséquence, ce type d'instrument expose le fonds à un risque de crédit et de non-remboursement accru. Il peut également exister un risque de non-paiement du coupon lorsque que la documentation de l'émission prévoit la possibilité pour l'émetteur de reporter discrétionnairement le paiement de coupon. En outre, le risque lié à l'évolution des taux d'intérêt est plus important de par la perpétuité théorique de l'instrument : la valeur réelle des coupons diminue dans le temps du fait, notamment, de l'inflation. Enfin, ce type d'obligation présente une liquidité moindre sur le marché secondaire que les obligations classiques.

n) Risque lié à l'investissement en obligations convertibles contingentes (CoCos) : risque lié au seuil de déclenchement : ces titres comportent des caractéristiques qui leur sont propres. La survenance de l'évènement contingent peut amener une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance. Le niveau de risque de conversion peut varier par exemple selon la distance d'un ratio de capital de l'émetteur à un seuil défini dans le prospectus de l'émission. Risque de perte de coupon : sur certains types de CoCos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé par l'émetteur. Risque lié à la complexité de l'instrument : ces titres sont récents ; leur comportement en période de stress n'a pas été totalement éprouvé. Risque lié au report de remboursement et/ou non-remboursement : les obligations convertibles contingentes sont des instruments perpétuels, remboursables aux niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente. Risque de structure de capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital, alors que les détenteurs d'actions du même émetteur ne la subissent pas. Risque de liquidité : comme pour le marché des obligations à haut rendement, la liquidité des obligations contingentes convertibles pourra se trouver significativement affectée en cas de période de trouble sur les marchés.

o) Risque lié aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres : l'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du fonds.

p) Risque juridique : il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.

q) Risque lié à la réutilisation des garanties financières : le fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.

r) Risque de durabilité : désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il ou elle se produit, peut avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire du fonds.

✓ Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement :

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

1/ Exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. La société de gestion a mis en place une politique d'exclusion qui prévoit, entre autres, des exclusions d'entreprises et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, le tabac, les divertissements pour adultes, les producteurs de charbon thermique et les sociétés de production d'électricité. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'exclusion dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

2/ Analyse : la société de gestion intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices dans l'univers d'investissement avec une couverture supérieure à 90% des obligations d'entreprise et des actions. Le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, START, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la politique d'intégration ESG et aux informations sur le système START disponibles dans la section « Investissement Responsable » de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

3/ Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale ou de gouvernance spécifique, un impact durable, des comportements controversés ou lors des décisions de vote par procuration. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement disponible dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : <https://www.carmignac.com>.

✓ Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds :

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

- **Environnement** : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, l'empreinte carbone, la gestion de l'eau et des déchets, l'approvisionnement et les fournisseurs sont surveillés le cas échéant pour l'entreprise.
- **Social** : La société de gestion considère que les indicateurs sociaux sont importants pour surveiller le potentiel de croissance à long terme et la stabilité financière d'une entreprise. Ces politiques sur le capital humain, les contrôles de sécurité des produits et la protection des données des clients font partie des pratiques importantes qui sont surveillées.
- **Gouvernance** : La société de gestion considère qu'une mauvaise gouvernance d'entreprise peut entraîner un risque financier. Par conséquent, l'indépendance du conseil d'administration, la composition et les compétences du comité de direction, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération sont des facteurs clés étudiés. En outre, le comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, fiscales et anti-corruption est vérifié.

2.9 SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL D'INVESTISSEUR TYPE

Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act » (FATCA).

En dehors de cette exception, le fonds est ouvert à tous souscripteurs via les parts A. Les Parts F ne sont accessibles qu'aux investisseurs mentionnés au paragraphe « Synthèse de l'offre de gestion » ci-dessus.

Le fonds est destiné aux investisseurs souhaitant s'exposer aux marchés de crédit sur une durée de 5 ans et prêts à accepter les risques découlant d'une telle exposition. La durée minimale de placement recommandé est 5 ans, jusqu'à la Date d'Echéance, soit le 28 février 2029.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation financière du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine, de ses besoins financiers actuels et futurs mais également de son souhait ou non de prendre des risques. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds.

3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

3.1 COMMENTAIRE DE GESTION

En 2025, le fonds a réalisé une performance de +5,08% (Part A EUR Acc).

L'année 2025 a été très prolifique pour le fonds, qui a bénéficié du bon comportement des marchés du crédit au global, avec des spreads qui se sont resserrés de -69bps sur l'indice Xover¹. Le fonds a bénéficié également d'un marché primaire dynamique qui nous a permis de capturer des primes de complexité attractives générant un rendement régulier tout au long de l'exercice.

Le principal évènement sur les marchés en 2025 fut l'investiture de Donald Trump comme 47ème président des États-Unis. Le retour du républicain à la Maison Blanche a été marqué par des mesures radicales, notamment sur l'immigration, ainsi que par la mise en œuvre de tarifs douaniers entraînant un choc sur les marchés de taux. Les investisseurs se sont rapidement désillusionnés en raison de la mise en œuvre de ces mesures économiques et du ralentissement de la croissance américaine en 2025, entraînant une baisse des taux longs, comme le taux américain à 10 ans, qui a fini l'année à 4,15 %, bien en dessous du seuil de 4,57 % au début de l'année.

Malgré une inflation restant stable autour de 3 %, la Réserve Fédérale a opté pour une politique monétaire plus flexible pour s'adapter à un marché du travail moins vigoureux, en mettant en œuvre trois baisses de taux au second semestre 2025. Il est à noter que la nouvelle administration américaine a exercé une pression constante sur les gouverneurs de la Réserve Fédérale pour mettre en œuvre des baisses de taux, menaçant même de licencier des membres jugés trop « hawkish »², comme Lisa Cook.

La tendance fut opposée dans la zone euro, où la Banque Centrale Européenne a opté pour quatre baisses de taux au premier semestre, avant de décider du statu quo au second semestre de l'année. Les perspectives de croissance étaient en effet faibles en début d'année, et l'inflation tendait à approcher l'objectif de la banque centrale, justifiant cet assouplissement monétaire. Toutefois, l'annonce d'un plan de relance allemand par le nouveau Chancelier Friedrich Merz de 500 milliards d'euros, axé sur la défense et l'infrastructure, a revitalisé les perspectives de croissance pour la zone.

Ainsi, la tendance des taux longs était à la hausse en raison de ce mélange de potentiel de croissance accru et de politiques fiscales coûteuses des différents pays membres de la zone, avec le taux allemand à 10 ans en hausse de +49 points de base sur l'année.

Enfin, la tendance de résurgence inflationniste persiste au Japon, où les prix à la consommation augmentent durablement autour de +3 %, alors que le nouveau Premier Ministre Sanae Takaichi met également en œuvre un plan de relance majeur pour l'économie japonaise. En conséquence, la Banque du Japon a relevé son taux directeur à deux reprises cette année, le poussant à un plus haut niveau de 30 ans et entraînant une flambée des taux longs, qui ont augmenté de +98 points de base sur l'année.

Le segment de la dette des entreprises était relativement recherché par les investisseurs pour la troisième année consécutive, en quête d'actifs de rendement. Ces facteurs techniques favorables ont entraîné un resserrement des spreads de crédit, qui sont désormais plus étroits qu'avant la guerre de la Russie contre l'Ukraine. La combinaison de fondamentaux géopolitiques améliorés, d'un soutien fiscal conséquent des gouvernements pour leurs économies et de banquiers centraux accommodants a maintenu le moral des investisseurs en crédit, qui continuent de rediriger leurs allocations d'actifs monétaires vers des actifs de crédit pour préserver un rendement absolu favorable alors que les grands décideurs continuent de réduire les taux de dépôt.

¹ Période d'observation du 31/12/2024 au 31/12/2025.

² Hawkish" désigne le caractère peu accommodant d'un membre de la banque centrale eu égard de l'orientation de la politique monétaire.

À la fin de la période, notre portefeuille dispose d'un rendement embarqué à maturité de 5.2 %, tandis que la note moyenne du portefeuille est de BBB+- pour une sensibilité aux taux contenue de 3.4 en fin de période³. Dans ce contexte, tous nos moteurs de performance ont contribué à la génération de performance du fonds, les obligations des pays développées à haut rendement et les émetteurs de dette financière étant les plus grands contributeurs. Nos tranches CLO (« Collateralized Loan Obligation ») en particulier se sont bien comportées grâce à leurs structures à taux variables, à leur portage élevé et à la compression des primes en fin d'année. Le rendement a été obtenu grâce à un niveau élevé de diversification (258 positions et 190 émetteurs différents à la fin de l'année 2025). Notre portefeuille se concentre toujours sur nos principaux thèmes d'investissement qui bénéficient de l'environnement actuel d'inflation et de taux élevés, tels que le secteur financier, l'énergie, et notre sélection de collateralized loan obligations avec une structure à taux variable, atténuant les effets négatifs de la pression inflationniste, de la volatilité des taux d'intérêt et de l'augmentation des taux de défaillance.

La référence à certains titres est fournie à titre illustratif afin de mettre en évidence certains titres qui sont ou ont été présents dans le Fonds. Elle ne constitue ni une incitation ni un conseil en investissement. La composition des portefeuilles des Fonds Carmignac est susceptible d'évoluer à tout moment.

³ Catégorie de notation de crédit attribuée aux obligations ou emprunteurs jugés de bonne qualité par les agences de notation. Cela signifie que le risque de défaut de paiement est relativement faible. Les notations investment grade vont généralement de AAA à BBB- chez Standard & Poor's (ou l'équivalent chez Moody's et Fitch).

3.2 TABLEAU DES PERFORMANCES ANNUELLES DES DIFFÉRENTES PARTS DE CARMIGNAC CREDIT 2031 SUR L'ANNÉE 2025

Part	ISIN	Devise	Performance 2025
A EUR ACC	FR001400U4S3	EUR	5,08%
A EUR YDIS	FR001400U4T1	EUR	5,13%
AW EUR ACC	FR001400U4W5	EUR	5,63%
AW EUR YDIS	FR001400U4X3	EUR	5,62%
F EUR ACC	FR001400U4U9	EUR	5,66%
F EUR YDIS	FR001400U4V7	EUR	5,65%
FW EUR ACC	FR001400U4Y1	EUR	6,16%
FW EUR YDIS	FR001400U4Z8	EUR	6,16%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur).

3.3 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GOLAR LNG 7.0% 20-10-25	11 547 463,94	11 622 692,31
TIKEHAU CLO II DAC E3R+0.99% 07-09-35	11 010 946,10	10 981 520,00
FRONERI LUX FINCO SARL 6.0% 01-08-32	10 347 949,81	10 255 766,59
BANCO COMERCIAL PORTUGUES 3.125% 21-10-29	10 103 500,00	10 076 970,00
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.125% 22-11-25	10 078 450,00	10 075 900,00
BANQUE INTLE A LUXEMBOURG E3R+1.0% 24-05-27	10 070 300,00	10 056 210,00
BOOKING 3.0% 07-11-30	9 630 745,60	9 627 252,80
CA 4.125% 18-03-35 EMTN	8 979 300,00	9 072 260,00
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.75% 14-05-36	15 976 160,00	0,00
CAIXABANK 4.625% 16-05-27 EMTN	7 979 166,00	7 965 750,00

3.4 TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

3.4.1 EXPOSITION OBTENUE AU TRAVERS DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS AU 31/12/2025

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00**

- o Prêts de titres : 0,00

- o Emprunt de titres : 0,00

- o Prises en pensions : 0,00

- o Mises en pensions : 0,00

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 155 164 018,94**

- o Change à terme : 155 164 018,94

- o Future : 0,00

- o Options : 0,00

- o Swap : 0,00

3.4.2 IDENTITÉ DE LA/DES CONTREPARTIE(S) AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS AU 31/12/2025

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	GOLDMAN SACHS INTL LTD SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.

3.4.3 GARANTIES FINANCIÈRES REÇUES PAR L'OPCVM AFIN DE RÉDUIRE LE RISQUE DE CONTREPARTIE AU 31/12/2025

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	3 765,24
Total	3 765,24

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

3.4.4 REVENUS ET FRAIS OPÉRATIONNELS LIÉS AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU 31/12/2024 AU 31/12/2025

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

3.5 TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVICES DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

4.1 POLITIQUE DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

« En sa qualité de société de gestion, Carmignac Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPC ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, Carmignac Gestion a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisée sur le site internet www.carmignac.com ». Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

4.2 CARACTÉRISTIQUES EXTRA-FINANCIÈRES

Au 31/12/2025, le produit financier était classé article 8 au sens de la Directive Européenne « SFDR ». Les informations réglementaires requises se situent en annexe du présent rapport.

4.3 MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

4.4 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération de Carmignac Gestion SA est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance comme définies par la Directive OPCVM du Parlement Européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 Juillet 2014 et des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et par la Directive AIFM du Parlement Européen et du Conseil n°2011/61/UE.

Elle promeut une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle promeut notamment l'association des collaborateurs aux risques afin d'assurer que le Personnel Identifié soient pleinement engagé dans la performance à long terme de la Société.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base a minima annuelle par le comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant: www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.

4.4.1 PARTIE VARIABLE : DÉTERMINATION ET ÉVALUATION

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble.

L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Carmignac Gestion SA au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs.

Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société.

Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

4.4.2 EXERCICE 2024

La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2024 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect des politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'administration de Carmignac Gestion.

4.4.3 EXERCICE 2025

Le rapport annuel du Conseil d'administration de Carmignac Gestion est accessible sur le site web de Carmignac (www.carmignac.com).

Année 2025	
Nombre de collaborateurs	175
Salaires fixes versés en 2025	15 003 535,64 €
Rémunérations variables totales versées en 2025	36 892 620,52 €
Rémunérations totales versées en 2025	51 896 156,16 €
> dont preneurs de risque	38 239 028,59 €
> dont non-preneurs de risque	13 657 127,57 €

4.5 CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'ANNÉE

En date du 25 février 2025, Carmignac Crédit 2025 a fusionné dans Carmignac Crédit 2031.

Au 11 décembre 2025, une opération sur titre a eu lieu sur la part Z EUR Acc. L'objectif de cette opération sur titre a été de multiplier la valeur nominale des parts par 100. Le code ISIN de la part était FR001400UTO8 et est maintenant FR0014013YH2.

4.6 COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part A EUR Ydis

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 324 272,57	EUR	3,00	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
Total	2 324 272,57	EUR	3,00	EUR

Décomposition du coupon : Part AW EUR Ydis

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	4 160,16	EUR	3,21	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	375,84	EUR	0,29	EUR
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
Total	4 536,00	EUR	3,50	EUR

Décomposition du coupon : Part F EUR Ydis

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	922 495,17	EUR	2,70	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
Total	922 495,17	EUR	2,70	EUR

Décomposition du coupon : Part FW EUR Ydis

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	48 344,94	EUR	3,02	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	2 881,49	EUR	0,18	EUR
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
Total	51 226,43	EUR	3,20	EUR

BILAN DE CARMIGNAC CREDIT 2031

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	300 801,03
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	300 801,03
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	990 613 419,26
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	990 613 419,26
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	6 986,06
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	990 921 206,35
Créances et comptes d'ajustement actifs	8 271 709,36
Comptes financiers	51 360 280,50
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	59 631 989,86
Total de l'actif I+II	1 050 553 196,21

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
Capitaux propres :	
Capital	995 990 247,20
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	50 589 852,40
Capitaux propres I	1 046 580 099,60
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	1 046 580 099,60
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	71 577,63
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	71 577,63
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	3 893 086,05
Concours bancaires	8 432,93
Sous-total autres passifs IV	3 901 518,98
Total Passifs : I+II+III+IV	1 050 553 196,21

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

COMPTE DE RÉSULTAT DE CARMIGNAC CREDIT 2031

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	30 315 773,65
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	387 029,55
Sous-total produits sur opérations financières	30 702 803,20
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-67 664,40
Sous-total charges sur opérations financières	-67 664,40
Total revenus financiers nets (A)	30 635 138,80
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-9 307 356,34
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-9 307 356,34
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	21 327 782,46
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	18 202 226,60
Sous-total revenus nets I = (C+D)	39 530 009,06
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	6 923 331,83
Frais de transactions externes et frais de cession	-6 662,30
Frais de recherche	-35 691,38
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	6 880 978,15
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	8 632 949,43
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	15 513 927,58

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 229 708,42
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-17 087,47
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-1 246 795,89
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-2 772 935,27
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-4 019 731,16
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-434 353,08
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	-434 353,08
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	50 589 852,40

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLE DE CARMIGNAC CREDIT 2031

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES

A1. CARACTÉRISTIQUES ET ACTIVITÉ DE L'OPC À CAPITAL VARIABLE

A1a. STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

L'objectif de gestion du fonds est d'offrir une performance annualisée nette de frais de gestion, constatée entre la date de création du fonds, ou de la part si celle-ci a été créée à une date ultérieure, et le 31 octobre 2031 (la « **Date d'Echéance** »), supérieure à :

- Pour les parts A EUR Acc et A EUR Ydis : 2,78% ;
- Pour les parts AW EUR Acc et AW EUR Ydis : 2,48% ;
- Pour les parts F EUR Acc et F EUR Ydis : 3,28% ;
- Pour les parts FW EUR Acc et FW EUR Ydis : 2,98% ;
- Pour la part E EUR Acc : 2,58%.

Les parts A EUR Acc, A EUR Ydis, AW EUR Acc, AW EUR Ydis, F EUR Acc, F EUR Ydis, FW EUR Acc et FW EUR Acc ont été créées le 31 décembre 2024. Les parts Z eur Acc et E EUR Acc ont été lancées le 20 Février 2025.

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion (probabilité de défaut, taux de recouvrement, exercice d'options de remboursement anticipé, amortissements, coût de la couverture...) au moment de la création du fonds, et n'est valable qu'en cas de souscription à ce moment. En cas de souscription ultérieure, la performance dépendra des conditions de marché prévalant à ce moment, qui ne peuvent être anticipées, et pourraient donc conduire à une performance différente. Les hypothèses de marché retenues par la société de gestion peuvent être invalidées, ce qui réduirait la performance du fonds en deçà de son objectif. Cet objectif de gestion ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds, la performance n'est pas garantie.

Cette performance annualisée, générée principalement par la stratégie de portage obligataire (dite « *buy & hold* »), s'entend nette de frais de gestion. Elle tient compte de l'estimation d'éventuels frais de couverture de change, de défauts calculés par la société de gestion ou encore d'éventuelles moins-values réalisées lors de la revente de certains instruments avant leur maturité.

L'actif du fonds sera notamment composé d'obligations (dont obligations contingentes convertibles dans la limite de 15% de l'actif net), ainsi que d'instruments de titrisation (dans la limite de 40% de l'actif net) et de dérivés de crédit (« *credit default swaps* » dans la limite de 20% de l'actif net). Le fonds n'est soumis à aucune contrainte de répartition entre émetteurs privés et émetteurs publics. Le fonds sera en conséquence exposé aux marchés du crédit, ainsi qu'aux marchés de taux, y compris dans les pays hors OCDE (dont les marchés émergents) dans la limite 30% de l'actif net, et ce jusqu'à la phase de liquidation (telle que détaillée dans la section « Stratégie d'investissement »). La notation moyenne du portefeuille est supérieure ou égale à BBB- (notation dite « *investment grade* »).

Le fonds est un OPCVM géré activement. La composition du portefeuille du fonds est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve du respect de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2025
Actif net Global en EUR	1 046 580 099,60
Part A EUR Acc en EUR	
Actif net	804 413 704,93
Nombre de titres	7 654 560,530
Valeur liquidative unitaire	105,08
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,56
Capitalisation unitaire sur revenu	3,93
Part A EUR Ydis en EUR	
Actif net	80 841 914,72
Nombre de titres	774 757,524
Valeur liquidative unitaire	104,34
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	1,56
Distribution unitaire sur revenu	3,75
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,000 (1)
Report à nouveau unitaire sur revenu	0,21
Part AW EUR Acc en EUR	
Actif net	2 785 476,09
Nombre de titres	26 369,760
Valeur liquidative unitaire	105,63
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,56
Capitalisation unitaire sur revenu	4,47
Part AW EUR Ydis en EUR	
Actif net	135 870,26
Nombre de titres	1 296,0000
Valeur liquidative unitaire	104,83
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	1,56
Distribution unitaire sur revenu	4,25
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,000 (1)
Report à nouveau unitaire sur revenu	0,19
Part E EUR Acc en EUR	
Actif net	22 313,61
Nombre de titres	215,000
Valeur liquidative unitaire	103,78
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,59
Capitalisation unitaire sur revenu	3,46

31/12/2025

Part F EUR Acc en EUR	
Actif net	96 130 852,70
Nombre de titres	909 764,814
Valeur liquidative unitaire	105,66
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,56
Capitalisation unitaire sur revenu	4,50
Part F EUR Ydis en EUR	
Actif net	35 758 511,75
Nombre de titres	341 664,879
Valeur liquidative unitaire	104,65
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	1,56
Distribution unitaire sur revenu	3,65
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,000 (1)
Report à nouveau unitaire sur revenu	0,82
Part FW EUR Acc en EUR	
Actif net	20 360 821,05
Nombre de titres	191 792,275
Valeur liquidative unitaire	106,16
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,56
Capitalisation unitaire sur revenu	4,99
Part FW EUR Ydis en EUR	
Actif net	1 683 312,54
Nombre de titres	16 008,259
Valeur liquidative unitaire	105,15
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	1,56
Distribution unitaire sur revenu	4,15
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,000 (1)
Report à nouveau unitaire sur revenu	0,81
Part Z EUR Acc en EUR	
Actif net	4 447 321,95
Nombre de titres	422,540
Valeur liquidative unitaire	10 525,20
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	25,72
Capitalisation unitaire sur revenu	33,63

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 31 décembre 2025 a une durée exceptionnelle de 12 mois et 1 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

La crise liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine crée des conditions particulières pour la valorisation des instruments financiers exposés à ces pays. En effet, la société de gestion a été conduite à mettre en place une politique de valorisation particulière pour ces instruments afin de tenir compte :

- de la fermeture de marchés financiers de certains pays,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances sur ces états,
- des incertitudes pesant sur les recouvrements à venir de titres de créances d'entreprises dont le siège social se situe dans ces pays, ou dont l'activité est significativement exposée ou dépendante de ces pays.
- des mesures exceptionnelles prises dans le cadre des sanctions contre la Russie,

Les titres présents dans le portefeuille du fonds CARMIGNAC CREDIT 2031 restent soumis à des contraintes réglementaires ou de règlement-livraison. Le comité de valorisation de la société de gestion du 8 novembre 2024 a décidé de valoriser ces actifs à zéro. Leur valorisation est inchangée depuis cette date. Ces titres font l'objet d'un suivi continu, avec une revue de la valorisation en cas d'évolution de la situation. Ils représentent 0,00% de l'actif net du fonds le 31/12/2025.

Les évaluations ainsi retenues présentent des incertitudes et ne sauraient présenter le même degré de précision que celles provenant de cours issus de cotations sur des marchés réglementés. En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être cédée à brève échéance. La valeur de ces titres peut également dépendre d'éventuels recouvrements à venir.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées auprès de 2 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur. Pour la dette court terme (souveraine en particulier), la note court terme de l'émetteur est retenue en cas d'absence de note d'émission

2ème niveau : la note la plus haute est retenue parmi celles disponibles des 2 agences de notation. Si l'écart entre les notes disponibles est considéré comme important ou s'il est identifié que l'élément est sujet à un événement ayant un impact significatif sur sa qualité de crédit, l'opportunité d'un recours à une notation interne est étudiée.

Si aucune note n'est disponible, une notation interne est systématiquement attribuée à l'élément.

La méthodologie de notation interne est basée sur une analyse fondamentale de l'émetteur en tenant compte des spécificités de l'émission.

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisée en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	FRAIS FACTURES A L'OPCVM	ASSIETTE	TAUX BAREME
1	Frais de gestion financière	Actif net	Part A EUR Acc : 1% TTC maximum Part A EUR Ydis : 1% TTC maximum Part AW EUR Acc : 1,3% TTC maximum Part AW EUR Ydis : 1,3% TTC maximum Part E EUR Acc : 1,3% TTC maximum Part F EUR Acc : 0,5% TTC maximum Part F EUR Ydis : 0,5% TTC maximum Part FW EUR Acc : 0,8% TTC maximum Part FW EUR Ydis : 0,8% TTC maximum Part Z EUR Acc : 0,00% TTC maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,14% (taux forfaitaire***)
5	Commission de surperformance	Actif net	Parts A EUR Acc et A EUR Ydis : 20% maximum de cette surperformance lorsque celle-ci est constituée (1) Parts AW EUR Acc et AW EUR Ydis : Néant Part E EUR Acc : 20% maximum de cette surperformance lorsque celle-ci est constituée (1) Parts F EUR Acc et F EUR Ydis : 20% maximum de cette surperformance lorsque celle-ci est constituée (1) Parts FW EUR Acc ,FW EUR Ydis et Z eur Acc : Néant

*** Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur la base d'un forfait dans la limite du taux maximum indiqué ci-dessus. Ils sont définis comme un pourcentage fixe de l'actif net du fonds et, de ce fait, le montant des frais fonctionnement et autres services facturés au fonds par la société de gestion peut différer des coûts réels. La société de gestion conserve la totalité des frais prélevés, soit une marge, si les frais réels sont inférieurs aux frais prélevés. A l'inverse, si les frais réels dépassent le taux maximum forfaitaire affiché, la société de gestion prend en charge l'excédent.

(1) La commission de surperformance se fonde sur la comparaison sur l'exercice, entre la performance de chaque part du fonds et leur objectif de performance annualisé, soit respectivement 2,78% pour les parts A, 3,28% pour les parts F et 2,58% pour la part E (le « **Taux de Rendement Minimal** »).
Dès lors que la performance depuis le début de l'exercice dépasse le Taux de Rendement Minimal et si aucune sous-performance passée ne doit encore être compensée, une provision quotidienne

de 20% maximum de cette surperformance est constituée. En cas de sous-performance, par rapport à au Taux de Rendement Minimal de la part indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% maximum de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Le taux effectif de la commission de surperformance est de 20% pour l'ensemble des parts du fonds. Toute sous-performance de la part par rapport au Taux de Rendement Minimal au cours de la période de référence de 5 ans ou depuis le lancement de la part (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. La performance du fonds est représentée par la valeur de ses actifs bruts, nette de tous frais, avant provision de la commission de surperformance et en tenant compte des souscriptions et des rachats. Si le fonds est éligible à la provision d'une commission de surperformance, alors :

- En cas de souscriptions, un mécanisme de neutralisation de « l'effet volume » de ces parts souscrites dans le calcul de la commission de surperformance est appliqué. Il consiste à retirer systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de surperformance effectivement provisionnée induite par ces nouvelles parts souscrites ;
- En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est acquise à la société de gestion selon le principe de « cristallisation ».

La totalité de la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la date de clôture de l'exercice.

Autres frais facturés à l'OPCVM :

- Les contributions dues à l'Autorité des marchés financiers pour la gestion du fonds en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier sont facturées au fonds.
- Frais liés à la recherche (Voir le paragraphe « *Recherche et incitations* » ci-dessous).
- Les coûts exceptionnels et non récurrents liés à un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action), uniquement dans le cas où l'issue de ces procédures est favorable au fonds et une fois les sommes encaissées par le fonds.

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

SWING PRICING

La société de gestion a mis en place un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (communément appelé « *Swing Pricing* ») afin de limiter le coût de réaménagement du portefeuille à la suite de mouvements significatifs du passif, dans le but de protéger l'intérêt des porteurs de parts. La valeur liquidative du fonds peut être impactée par des coûts de réaménagement du portefeuille si les souscriptions, conversions ou rachats sont effectués à un prix qui ne reflète pas le prix de vente ou d'achat réel des actifs du fonds. Cette différence de prix peut être due à des frais de transaction, à des taxes et autres coûts (tels que les coûts de liquidité), ainsi qu'à l'écart entre les prix d'achat et de vente des actifs. La valeur liquidative peut être ajustée d'un facteur d'ajustement (le « *swing factor* ») lorsque, à une date de valeur liquidative donnée, le total des souscriptions, conversions et rachats nets dépasse un certain seuil défini par la société de gestion. Ainsi, la valeur liquidative est ainsi ajustée à la hausse (respectivement à la baisse) si la variation de passif est positive (respectivement négative) de manière à réduire, pour les porteurs présents dans le fonds, le coût de réaménagement de portefeuille lié aux mouvements de passif. Le *swing factor* reflètera l'ensemble des coûts de transaction.

Des informations sur l'application du mécanisme de *swing pricing* sont mises à la disposition des porteurs dans la section « Informations règlementaires » du site www.carmignac.com.

Le cas échéant, la valeur liquidative ajustée du *swing factor* est la seule valeur liquidative du fonds. Par exception à ce qui précède, les commissions de surperformance sont calculées en utilisant la valeur liquidative calculée avant l'application du *swing factor*.

¹ Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

Au cours de l'exercice, la société de gestion n'a pas eu à activer le mécanisme de *swing pricing* pour le compte du portefeuille.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part Z EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part F EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part FW EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part AW EUR Ydis	Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part A EUR Ydis	Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part FW EUR Ydis	Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part AW EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part A EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part E EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part F EUR Ydis	Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

B. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

B1. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025
Capitaux propres début d'exercice	0,00
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 118 775 446,76
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-98 739 389,61
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	21 327 782,46
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	6 880 978,15
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-1 246 795,89
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-434 353,08
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments (*)	16 430,81 (*)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	1 046 580 099,60

(*) Résultat de fusion

B2. RECONSTITUTION DE LA LIGNE « CAPITAUX PROPRES » DES FONDS DE CAPITAL INVESTISSEMENT ET AUTRES VÉHICULES

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS AU COURS DE L'EXERCICE

B3a. NOMBRE D'ACTIONS SOUSCRITES ET RACHÉTÉES PENDANT L'EXERCICE

	En parts	En montant
Part A EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	8 291 040,135	849 121 980,15
Parts rachetées durant l'exercice	-636 479,605	-64 443 157,68
Solde net des souscriptions/rachats	7 654 560,530	784 678 822,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 654 560,530	
Part A EUR Ydis		
Parts souscrites durant l'exercice	890 488,787	90 135 901,40
Parts rachetées durant l'exercice	-115 731,263	-11 664 013,43
Solde net des souscriptions/rachats	774 757,524	78 471 887,97
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	774 757,524	
Part AW EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	31 872,760	3 269 661,49
Parts rachetées durant l'exercice	-5 503,000	-557 746,24
Solde net des souscriptions/rachats	26 369,760	2 711 915,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	26 369,760	
Part AW EUR Ydis		
Parts souscrites durant l'exercice	1 296,0000	133 072,63
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1 296,0000	133 072,63
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 296,0000	
Part E EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	215,000	21 501,50
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	215,000	21 501,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	215,000	
Part F EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	1 007 404,796	103 689 510,90
Parts rachetées durant l'exercice	-97 639,982	-9 925 636,78
Solde net des souscriptions/rachats	909 764,814	93 763 874,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	909 764,814	
Part F EUR Ydis		
Parts souscrites durant l'exercice	397 535,296	40 368 601,90
Parts rachetées durant l'exercice	-55 870,417	-5 595 466,98
Solde net des souscriptions/rachats	341 664,879	34 773 134,92
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	341 664,879	
Part FW EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	199 379,297	20 404 495,33
Parts rachetées durant l'exercice	-7 587,022	-796 773,11
Solde net des souscriptions/rachats	191 792,275	19 607 722,22
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	191 792,275	

B3a. NOMBRE D'ACTIONS SOUSCRITES ET RACHÉTÉES PENDANT L'EXERCICE

	En parts	En montant
Part FW EUR Ydis		
Parts souscrites durant l'exercice	16 287,259	1 683 347,30
Parts rachetées durant l'exercice	-279,000	-29 219,10
Solde net des souscriptions/rachats	16 008,259	1 654 128,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 008,259	
Part Z EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	422,540	4 427 374,12
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	422,540	4 427 374,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	422,540	
Part Z EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	54 676,381	5 520 000,04
Parts rachetées durant l'exercice	-54 676,381	-5 727 376,29
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	-207 376,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,00	

B3b. COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT ACQUISES

	En montant
Part A EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part A EUR Ydis	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AW EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part AW EUR Ydis	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part E EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part F EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part F EUR Ydis	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part FW EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part FW EUR Ydis	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B3b. COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT ACQUISES

	En montant
Part Z EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part Z EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. FLUX CONCERNANT LE NOMINAL APPELÉ ET REMBOURSÉ SUR L'EXERCICE

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. FLUX SUR LES PASSIFS DE FINANCEMENT

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE D'ACTIONS

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
A EUR Acc FR001400U4S3	Capitalisation	Capitalisation	EUR	804 413 704,93	7 654 560,530	105,08
A EUR Ydis FR001400U4T1	Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	80 841 914,72	774 757,524	104,34
AW EUR Acc FR001400U4W5	Capitalisation	Capitalisation	EUR	2 785 476,09	26 369,760	105,63
AW EUR Ydis FR001400U4X3	Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	135 870,26	1 296,0000	104,83
E EUR Acc FR001400XCT7	Capitalisation	Capitalisation	EUR	22 313,61	215,000	103,78
F EUR Acc FR001400U4U9	Capitalisation	Capitalisation	EUR	96 130 852,70	909 764,814	105,66
F EUR Ydis FR001400U4V7	Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	35 758 511,75	341 664,879	104,65
FW EUR Acc FR001400U4Y1	Capitalisation	Capitalisation	EUR	20 360 821,05	191 792,275	106,16
FW EUR Ydis FR001400U4Z8	Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	1 683 312,54	16 008,259	105,15
Z EUR Acc FR0014013YH2	Capitalisation	Capitalisation	EUR	4 447 321,95	422,540	10 525,20

C. INFORMATIONS RELATIVES AUX EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

C1. PRÉSENTATION DES EXPOSITIONS DIRECTES PAR NATURE DE MARCHÉ ET D'EXPOSITION

C1a. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ ACTIONS (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 FRANCE +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	300,80	300,80	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	300,80					

**C1b. EXPOSITION SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS CONVERTIBLES -
VENTILATION PAR PAYS ET MATURITÉ DE L'EXPOSITION**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES) - VENTILATION PAR NATURE DE TAUX

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	990 613,42	803 426,31	187 187,11	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	51 360,28	0,00	0,00	0,00	51 360,28
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-8,43	0,00	0,00	0,00	-8,43
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		803 426,31	187 187,11	0,00	51 351,85

C1d. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES) - VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)]3 - 6 mois] (*)]6 - 12 mois] (*)]1 - 3 ans] (*)]3 - 5 ans] (*)]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	3 987,53	7 081,23	165 981,36	302 468,03	511 095,27
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	51 360,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-8,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	51 351,85	0,00	3 987,53	7 081,23	165 981,36	302 468,03	511 095,27

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DES DEVISES

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	GBP	NOK		
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	142 902,59	6 505,44	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 549,94	442,08	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-8,43	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	80,04	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-148 352,57	-6 796,16	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-828,43	151,36	0,00	0,00	0,00

C1f. EXPOSITION DIRECTE AUX MARCHÉS DE CRÉDIT(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	681 548,89	309 064,53	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	681 548,89	309 064,53	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. EXPOSITION DES OPÉRATIONS FAISANT INTERVENIR UNE CONTREPARTIE

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PAR	6,99	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
SOCIETE GENERALE PAR	30,00	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
GOLDMAN SACHS INTL LTD	0,00	2,61
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	68,96
Dettes		
Collatéral espèces		
BANK OF AMERICA MERRILL LYNCH INTER LTD	0,00	3,77

C2. EXPOSITIONS INDIRECTES POUR LES OPC DE MULTI-GESTION

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. EXPOSITION SUR LES PORTEFEUILLES DE CAPITAL INVESTISSEMENT

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. EXPOSITION SUR LES PRÊTS POUR LES OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

D1. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	8 078 723,06
	Coupons et dividendes en espèces	162 986,30
	Collatéraux	30 000,00
Total des créances		8 271 709,36
Dettes		
	Rachats à payer	275 193,15
	Frais de gestion fixe	213 364,37
	Frais de gestion variable	3 400 763,29
	Collatéraux	3 765,24
Total des dettes		3 893 086,05
Total des créances et des dettes		4 378 623,31

D2. FRAIS DE GESTION, AUTRES FRAIS ET CHARGES

	31/12/2025
Part A EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 800 692,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,14
Frais de gestion variables provisionnés	2 612 414,19
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,62
Frais de gestion variables acquis	64 322,80
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part A EUR Ydis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	537 697,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,14
Frais de gestion variables provisionnés	306 468,84
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,65
Frais de gestion variables acquis	11 746,67
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part AW EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	22 040,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,44
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part AW EUR Ydis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	893,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,44
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

31/12/2025

Part E EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	246,66
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,34
Frais de gestion variables provisionnés	84,32
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,39
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part F EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	273 631,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,64
Frais de gestion variables provisionnés	247 984,19
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,58
Frais de gestion variables acquis	11 058,90
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,03
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part F EUR Ydis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	147 511,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,64
Frais de gestion variables provisionnés	145 497,90
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,63
Frais de gestion variables acquis	1 185,48
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part FW EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	114 477,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,94
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

	31/12/2025
Part FW EUR Ydis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 444,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,94
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part Z EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	475,88
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,19
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part Z EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 481,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,14
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS, ÉMIS ET/OU GÉRÉS PAR LE GROUPE

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

D5a. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX REVENUS NETS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	39 530 009,06
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	434 353,08
Revenus de l'exercice à affecter	39 095 655,98
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	39 095 655,98

Part A EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	30 138 869,81
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	30 138 869,81
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	30 138 869,81
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	30 138 869,81
Total	30 138 869,81
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part A EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	2 720 771,81
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	231 586,40
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 489 185,41
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 489 185,41
Affectation :	
Distribution	2 324 272,57
Report à nouveau du revenu de l'exercice	164 912,84
Capitalisation	0,00
Total	2 489 185,41
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,75
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	774 757,524
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	1 307,29

Part AW EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	117 957,01
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	117 957,01
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	117 957,01
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	117 957,01
Total	117 957,01
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part AW EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	4 944,91
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	150,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	4 794,91
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 794,91
Affectation :	
Distribution	4 536,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	258,91
Capitalisation	0,00
Total	4 794,91
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,75
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	1 296,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,50
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	2,20

Part E EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	744,24
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	744,24
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	744,24
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	744,24
Total	744,24
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part F EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	4 101 693,63
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	4 101 693,63
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 101 693,63
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	4 101 693,63
Total	4 101 693,63
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part F EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	1 407 389,52
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	202 097,03
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 205 292,49
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 205 292,49
Affectation :	
Distribution	922 495,17
Report à nouveau du revenu de l'exercice	282 797,32
Capitalisation	0,00
Total	1 205 292,49
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,95
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	341 664,879
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,70
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	578,25

Part FW EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	958 624,88
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	958 624,88
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	958 624,88
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	958 624,88
Total	958 624,88
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part FW EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	64 802,04
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	519,65
Revenus de l'exercice à affecter (**)	64 282,39
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	64 282,39
Affectation :	
Distribution	51 226,43
Report à nouveau du revenu de l'exercice	13 055,96
Capitalisation	0,00
Total	64 282,39
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,95
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	16 008,259
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,20
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	27,22

Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025
Revenus nets	14 211,21
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	14 211,21
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	14 211,21
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	14 211,21
Total	14 211,21
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX PLUS ET MOINS-VALUES RÉALISÉES ET LATENTES NETTES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	15 513 927,58
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	15 513 927,58
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	15 513 927,58

Part A EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	11 962 471,69
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	11 962 471,69
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	11 962 471,69
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	11 962 471,69
Total	11 962 471,69
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part A EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 211 320,20
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 211 320,20
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 211 320,20
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	1 211 320,20
Capitalisation	0,00
Total	1 211 320,20
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part AW EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	41 274,84
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	41 274,84
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	41 274,84
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	41 274,84
Total	41 274,84
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part AW EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 029,41
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 029,41
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 029,41
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	2 029,41
Capitalisation	0,00
Total	2 029,41
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part E EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	342,80
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	342,80
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	342,80
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	342,80
Total	342,80
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part F EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 424 841,40
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 424 841,40
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 424 841,40
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 424 841,40
Total	1 424 841,40
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part F EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	535 059,38
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	535 059,38
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	535 059,38
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	535 059,38
Capitalisation	0,00
Total	535 059,38
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part FW EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	300 615,73
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	300 615,73
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	300 615,73
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	300 615,73
Total	300 615,73
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part FW EUR Ydis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	25 102,11
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	25 102,11
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	25 102,11
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	25 102,11
Capitalisation	0,00
Total	25 102,11
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	10 870,02
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	10 870,02
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	10 870,02
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	10 870,02
Total	10 870,02
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS EN EUR

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			300 801,03	0,03
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			300 801,03	0,03
Soins et autres services médicaux			300 801,03	0,03
EMEIS SA	EUR	20 991	300 801,03	0,03
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			990 613 419,26	94,65
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			990 613 419,26	94,65
Assurance			25 045 059,21	2,39
AGEAS NV EX FORTIS 4.625% 02-05-56	EUR	4 000 000	4 195 818,63	0,40
ALLIANZ SE 4.431% 25-07-55	EUR	4 000 000	4 187 536,60	0,40
BNP PAR CARDIF 6.0% PERP	EUR	2 000 000	2 037 998,01	0,19
CASA ASSURANCES 6.25% PERP	EUR	2 300 000	2 413 682,93	0,23
INTESA VITA 4.217% 05-03-35	EUR	3 860 000	4 012 348,33	0,38
LIBERTY MUTUAL GROUP 3.875% 26-09-35	EUR	2 750 000	2 734 785,91	0,26
NIPPON LIFE INSURANCE COMPANY 4.114% 23-01-55	EUR	1 980 000	2 045 916,53	0,20
NN GROUP NV 5.75% PERP	EUR	2 000 000	2 075 690,83	0,20
PERMANENT TSB GROUP 3.875% 22-12-35	EUR	1 340 000	1 341 281,44	0,13
Automobiles			1 968 768,50	0,19
FORD OTOMOTIV SANAYI AS 7.125% 25-04-29	USD	2 200 000	1 968 768,50	0,19
Banques commerciales			250 939 693,63	24,00
AB SIAULIU BANKAS 4.597% 25-06-30	EUR	1 500 000	1 572 380,05	0,15
ALPHA BANK 4.308% 23-07-36	EUR	5 800 000	5 983 033,78	0,57
Banca Comerciala Romana 4.0% 25-11-31	EUR	7 500 000	7 486 673,63	0,72
BANCO BPM 4.0% 01-01-36 EMTN	EUR	6 000 000	6 023 840,14	0,58
BANCO BPM 6.25% PERP	EUR	3 636 000	3 780 052,59	0,36
BANCO BPM 9.5% PERP	EUR	367 000	421 735,15	0,04
BANCO COMERCIAL PORTUGUES 4.75% 20-03-37	EUR	10 000 000	10 830 148,63	1,03
BANCO DE BADELL 3.375% 10-03-32	EUR	2 200 000	2 216 585,25	0,21
BANCO DE BADELL 6.5% PERP	EUR	800 000	842 348,00	0,08
BANCO DE CREDITO DEL PERU 5.65% 15-01-37	USD	2 000 000	1 735 152,15	0,17
BANCO DE CREDITO DEL PERU 6.45% 30-07-35	USD	3 400 000	3 101 552,50	0,30
BANKINTER 4.125% 08-08-35	EUR	2 000 000	2 067 774,11	0,20
BANKINTER 6.0% PERP	EUR	1 800 000	1 856 223,00	0,18
BANK POLSKA KA OPIEKI 3.5% 23-09-32	EUR	1 075 000	1 081 350,67	0,10
BANK POLSKA KA OPIEKI 4.0101% 27-02-36	EUR	4 200 000	4 213 523,01	0,40
BARCLAYS 4.616% 26-03-37 EMTN	EUR	5 250 000	5 596 015,63	0,53
BARCLAYS 6.125% PERP	EUR	1 800 000	1 807 178,25	0,17
BARCLAYS 8.375% PERP	GBP	1 238 000	1 527 370,60	0,15
BBVA 4.0% 25-02-37	EUR	1 000 000	1 043 330,96	0,10

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BBVA 5.625% PERP	EUR	5 600 000	5 618 994,80	0,54
BBVA 6.875% PERP	EUR	2 600 000	2 828 832,14	0,27
BBVA BANCOMER SATEXAS 7.625% 11-02-35	USD	3 200 000	2 947 802,52	0,28
BELFIUS SANV 3.25% 14-11-31	EUR	3 600 000	3 564 450,49	0,34
BELFIUS SANV 4.875% 11-06-35	EUR	2 500 000	2 695 564,55	0,26
BELFIUS SANV 6.125% PERP	EUR	9 200 000	9 580 529,79	0,92
BK IRELAND 6.75% 01-03-33 EMTN	EUR	170 000	191 198,79	0,02
BK IRELAND 7.594% 06-12-32	GBP	420 000	506 321,70	0,05
BK IRELAND GROUP 6.125% PERP	EUR	5 867 000	6 134 697,60	0,59
BNP PAR 3.494% 17-09-33 EMTN	EUR	1 500 000	1 497 967,29	0,14
BNP PAR 3.7796% 19-01-36 EMTN	EUR	3 700 000	3 769 329,94	0,36
BNP PAR 3.945% 18-02-37 EMTN	EUR	11 100 000	11 517 797,16	1,07
BNP PAR 4.1986% 16-07-35 EMTN	EUR	100 000	103 858,02	0,01
BNP PAR 6.875% PERP	EUR	3 000 000	3 234 873,63	0,31
BQ POSTALE 3.0% PERP	EUR	4 600 000	4 322 146,91	0,41
BQ POSTALE 3.5% 02-12-32	EUR	5 000 000	4 972 301,37	0,48
CA 5.875% PERP EMTN	EUR	500 000	514 160,76	0,05
CAIXABANK 3.875% 14-05-38 EMTN	EUR	8 300 000	8 278 590,55	0,79
CAIXABANK 4.375% 08-08-36 EMTN	EUR	100 000	104 677,95	0,01
CAIXABANK 5.875% PERP	EUR	800 000	799 260,11	0,08
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 4.125% 30-06-37	EUR	6 000 000	6 185 607,53	0,59
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 6.625% PERP	EUR	1 200 000	1 309 530,58	0,13
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3.548% 08-10-35	EUR	3 000 000	2 982 958,00	0,29
CRELAN 3.875% 15-09-36 EMTN	EUR	1 800 000	1 807 992,74	0,17
DANSKE BK 3.5% 19-11-35 EMTN	EUR	5 720 000	5 734 424,98	0,55
ERSTE GR BK 3.625% 26-11-35	EUR	7 500 000	7 484 307,02	0,72
ERSTE GR BK 6.375% PERP EMTN	EUR	4 600 000	4 862 136,81	0,46
HSBC 4.191% 19-05-36 EMTN	EUR	10 000 000	10 422 338,63	1,00
IBERCAJA 4.125% 18-08-36	EUR	100 000	102 416,69	0,01
ING GROEP NV 7.0% PERP	USD	4 350 000	3 895 700,82	0,37
INTE 6.375% PERP	EUR	1 580 000	1 656 889,43	0,16
KBC GROUPE 3.625% 26-08-36	EUR	3 100 000	3 136 764,73	0,30
KBC GROUPE 6.0% PERP	EUR	3 600 000	3 730 964,72	0,36
MBANK SPOLKA AKCYJNA 4.7784% 25-09-35	EUR	900 000	947 846,27	0,09
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 5.5% 14-07-36	GBP	200 000	235 245,93	0,02
NATWEST GROUP 3.723% 25-02-35	EUR	3 000 000	3 108 489,00	0,30
PIRAEUS BANK 5.375% 18-09-35	EUR	100 000	106 383,64	0,01
PIRAEUS BANK 6.125% PERP	EUR	5 522 000	5 519 173,16	0,53
PIRAEUS BANK 6.75% PERP	EUR	2 700 000	2 800 960,12	0,27
PKO Bank Polski 3.625% 20-11-32	EUR	6 273 000	6 265 494,31	0,60
Raiffeisen Bank Zrt 4.191% 01-07-31	EUR	6 300 000	6 466 266,58	0,62
Raiffeisen Bank Zrt 5.15% 23-05-30	EUR	500 000	539 194,38	0,05
SANTANDER BANK POLSKA SPOLKA AKCYJNA 3.5% 07-10-31	EUR	3 600 000	3 606 752,00	0,34
SG 3.75% 17-05-35 EMTN	EUR	11 000 000	11 262 166,92	1,08
SG 3.875% 20-11-35 EMTN	EUR	6 800 000	6 821 614,22	0,65

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SG 6.125% PERP EMTN	EUR	2 000 000	2 066 640,00	0,20
UBS GROUP AG 6.6% PERP	USD	3 375 000	2 998 705,25	0,29
UBS GROUP AG 7.0% PERP	USD	2 357 000	2 106 194,75	0,20
UNICAJA BANCO SA E 3.5% 30-06-31	EUR	400 000	409 767,32	0,04
UNICREDIT 3.2% 22-09-31 EMTN	EUR	1 850 000	1 854 768,87	0,18
UNICREDIT 4.175% 24-06-37 EMTN	EUR	3 200 000	3 324 143,34	0,32
UNICREDIT 5.625% PERP EMTN	EUR	806 000	818 230,72	0,08
Biens de consommation durables			4 608 392,20	0,44
NE PROPERTY BV 3.875% 30-09-33	EUR	3 840 000	3 859 499,31	0,37
NE PROPERTY BV 4.25% 21-01-32	EUR	700 000	748 892,89	0,07
Compagnies aériennes			16 976 598,31	1,62
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 5.25% 15-01-55	EUR	4 800 000	5 237 815,89	0,50
FINNAIR 4.25% 27-11-30	EUR	9 500 000	9 519 342,91	0,91
FINNAIR 4.75% 24-05-29	EUR	2 100 000	2 219 439,51	0,21
Conglomérats industriels			2 005 637,40	0,19
SMITHS GROUP 3.625% 13-11-33	EUR	2 000 000	2 005 637,40	0,19
Construction et ingénierie			1 315 125,52	0,13
RONESANS HOLDING ANONIM SIRKETI 8.5% 10-10-29	USD	1 500 000	1 315 125,52	0,13
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			10 270 474,62	0,98
DELLA TOFFOLA FRANCE E3R+4.25% 05-11-31	EUR	1 375 000	1 379 982,68	0,13
LA DORIA E3R+3.375% 30-12-30	EUR	6 500 000	6 638 392,76	0,63
SAMMONTANA ITALIA E3R+3.75% 15-10-31	EUR	2 200 000	2 252 099,18	0,22
Electricité			1 802 875,56	0,17
EDF 4.375% PERP EMTN	EUR	1 800 000	1 802 875,56	0,17
Equipement et services pour l'énergie			18 561 904,70	1,77
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.375% 15-11-30	USD	7 000 000	5 451 722,49	0,52
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.375% 15-11-30	USD	775 000	668 588,96	0,06
BORR IHC LTD BORR FINANCE LLC 10.375% 15-11-30	USD	3 500 000	2 724 233,32	0,26
BRISTOW GROUP 6.875% 01-03-28	USD	700 000	611 481,72	0,06
ODFJELL RIG III 7.25% 08-03-31	USD	6 800 000	5 917 192,73	0,56
TGS A FIX 15-01-30	USD	2 246 000	2 071 849,77	0,20
TRANSOCEAN 8.25% 15-05-29	USD	500 000	433 171,20	0,04
TRANSOCEAN 8.5% 15-05-31	USD	800 000	683 664,51	0,07
Equipements électriques			1 803 360,82	0,17
PRYSMIAN 5.25% PERP	EUR	1 700 000	1 803 360,82	0,17
Gestion et promotion immobilière			17 758 493,43	1,70
CIBANCO SA INSTITUCION DE BANCA CIB3332 4.375% 22-07-31	USD	5 000 000	3 834 835,22	0,37
PUBLIC PROPERTY INVEST A 3.875% 16-10-31	EUR	3 108 000	3 077 788,11	0,29
PUBLIC PROPERTY INVEST A 4.375% 01-10-32	EUR	7 000 000	7 005 472,95	0,67
PUBLIC PROPERTY INVEST A 4.625% 12-03-30	EUR	3 600 000	3 840 397,15	0,37

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Gestion immobilière et développement			29 030 134,82	2,77
CORPORACION INMOBILIARIA VESTA SAB DE CV 5.5% 30-01-33	USD	4 400 000	3 842 738,68	0,37
DEUTSCHE EUROSHP AG ESCHBORN 4.5% 15-10-30	EUR	1 500 000	1 526 714,38	0,15
MOBILIARE 6.75% 10-11-32	USD	7 300 000	6 231 556,47	0,60
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 1.125% 26-09-29	EUR	21 000 000	17 279 703,29	1,64
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.624% PERP	EUR	200 000	149 422,00	0,01
Grands magasins et autres			5 683 103,96	0,54
PROSUS NV 1.985% 13-07-33 EMTN	EUR	4 500 000	3 974 181,78	0,38
PROSUS NV 4.343% 15-07-35 EMTN	EUR	1 666 000	1 708 922,18	0,16
Grossistes			20 813,00	0,00
AZELIS FINANCE NV 5.75% 15-03-28	EUR	20 000	20 813,00	0,00
Hôtels, restaurants et loisirs			14 744 642,29	1,41
DEUCE FIN E3R+3.5% 20-11-32	EUR	2 000 000	2 046 155,89	0,20
GENTING NEW YORK LLC 7.25% 01-10-29	USD	7 200 000	6 420 695,64	0,61
SANIKOS FINANCIAL HOLDINGS 1 SARL 7.25% 31-07-30	EUR	5 800 000	6 277 790,76	0,60
Industrie aérospatiale et défense			9 535 648,09	0,91
CZECHOSLOVAK GROUP AS 5.25% 10-01-31	EUR	7 900 000	8 406 159,58	0,80
CZECHOSLOVAK GROUP AS 6.5% 10-01-31	USD	1 250 000	1 129 488,51	0,11
Infrastructure de transports			5 239 296,22	0,50
CORP QUIPORT 9.0% 15-12-37	USD	1 800 000	1 660 017,03	0,16
TAV HAVALIMANLARI HOLDING AS 8.5% 07-12-28	USD	4 000 000	3 579 279,19	0,34
Marchés de capitaux			104 630 783,51	10,00
ABN AMRO BK 3.0% 22-09-32 EMTN	EUR	1 600 000	1 585 520,22	0,15
AIB GROUP 6.0% PERP	EUR	10 000 000	10 532 376,09	0,99
AMVEST RCF CUSTODIAN BV 3.75% 11-06-31	EUR	1 860 000	1 906 722,95	0,18
ARBOUR CLO V DAC E3R+3.35% 15-06-38	EUR	7 000 000	7 106 751,87	0,68
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 6.0% PERP	EUR	2 800 000	2 896 712,00	0,28
BLUE OWL CREDIT INCOME 4.25% 31-01-31	EUR	1 454 000	1 431 552,93	0,14
BREAKWATER ENERGY HLDGS S A R L 9.25% 15-11-30	USD	6 500 000	5 810 003,98	0,56
BREAKWATER ENERGY HLDGS S A R L 9.25% 15-11-30	USD	1 400 000	1 256 434,39	0,12
CESKA SPORITELNA AS 3.743% 09-09-32	EUR	5 000 000	5 069 153,29	0,48
COMPASS DIVERSIFIED HOLDINGS LLC 5.0% 15-01-32	USD	1 029 370	809 133,55	0,08
EFG EUROBANK 6.25% PERP	EUR	6 000 000	5 981 121,05	0,57
ELM BV FOR JULIUS BAER GROUP 3.375% 19-06-30	EUR	2 300 000	2 331 988,75	0,22
FINEBANK BANCA FINE 7.5% PERP	EUR	2 250 000	2 489 125,84	0,24
HLD EUROPE SCA 4.125% 02-04-30	EUR	1 440 000	1 506 020,84	0,14
INDIGO CREDIT MANAGEMNT IV DAC E3R+2.3% 20-04-38	EUR	3 000 000	3 046 773,33	0,29
INDIGO CREDIT MANAGEMNT IV DAC E3R+3.1% 20-04-38	EUR	4 000 000	4 062 155,33	0,39
INPOST 4.0% 01-04-31	EUR	400 000	405 417,65	0,04
JULIUS BAER GRUPPE AG 6.625% PERP	EUR	3 654 000	3 882 718,06	0,37
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.25% 18-09-35	EUR	3 300 000	3 401 596,38	0,33
NORDEA BKP 3.25% 19-11-35 EMTN	EUR	5 500 000	5 443 349,62	0,52

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OTP BANK 7.3% 30-07-35 EMTN	USD	7 000 000	6 461 406,52	0,62
PERSHING SQUARE 4.25% 29-04-30	EUR	9 000 000	9 393 579,25	0,90
PERSHING SQUARE 5.5% 28-10-32	USD	6 400 000	5 513 776,76	0,53
PROVIDUS CLO XII DAC E3R+3.5% 18-08-38	EUR	2 500 000	2 613 846,00	0,25
PROVIDUS CLO XII DAC E3R+5.8% 18-08-38	EUR	2 500 000	2 641 920,17	0,25
RAIFFEISEN BANK INTL AG 3.5% 18-02-32	EUR	200 000	206 486,16	0,02
RAIFFEISEN BANK INTL AG 3.5% 27-08-31	EUR	3 800 000	3 837 436,25	0,37
RAIFFEISEN BANK INTL AG 6.375% PERP	EUR	1 200 000	1 226 925,46	0,12
WINTERSHALL DEA SCHWEIZ BV 1.823% 25-09-31	EUR	2 000 000	1 780 778,82	0,17
Médias			2 034 011,11	0,19
IPD 3 BV 5.5% 15-06-31	EUR	2 000 000	2 034 011,11	0,19
Métaux et minerais			1 087 928,58	0,10
ENDEAVOUR MINING 7.0% 28-05-30	USD	200 000	177 321,49	0,02
IVANHOE MINES 7.875% 23-01-30	USD	1 000 000	910 607,09	0,08
METALLOINVEST FINANCE 3.375% 22-10-28	USD	750 000	0,00	0,00
Papier et industrie du bois			408 453,67	0,04
TORNATOR OYJ 3.75% 17-10-31	EUR	400 000	408 453,67	0,04
Pétrole et gaz			103 195 963,05	9,86
AKER BP A 4.0% 29-05-32 EMTN	EUR	12 000 000	12 410 990,14	1,19
AZULE ENERGY FINANCE 8.125% 23-01-30	USD	7 500 000	6 644 392,06	0,63
BP CAP MK 4.375% 31-12-99	EUR	6 400 000	6 560 022,79	0,63
ENI 2.75% PERP	EUR	500 000	485 980,92	0,05
ENI 4.875% PERP	EUR	6 365 000	6 678 396,47	0,64
GOLAR LNG 7.5% 02-10-30	USD	4 500 000	3 774 490,19	0,36
GOLAR LNG 7.75% 19-09-29	USD	3 000 000	2 616 380,71	0,25
ITHACA ENERGY NORTH SEA 5.5% 01-10-31	EUR	4 160 000	4 255 652,27	0,41
MC BRAZIL DOWNSTREAM TRADING SARL 7.25% 30-06-31	USD	75 000	50 981,71	0,00
MEDCO CYPRESS TREE PTE 8.625% 19-05-30	USD	2 000 000	1 815 278,79	0,17
OMV AG 4.3702% PERP	EUR	5 000 000	5 074 316,95	0,48
PARATUS ENERGY SERVICES 9.5% 27-06-29	USD	7 000 000	5 978 332,65	0,57
PEARL PETROLEUM 13.0% 15-05-28	USD	2 200 000	2 079 244,09	0,20
REPSOL EUROPE FINANCE SARL 4.5% PERP	EUR	4 000 000	4 157 398,08	0,40
SOC NATLA DE GAZE NATURALE ROMGAZ 4.625% 04-11-31	EUR	5 430 000	5 473 174,82	0,52
SOC NATLA DE GAZE NATURALE ROMGAZ 4.75% 07-10-29	EUR	5 100 000	5 291 134,38	0,51
TOTALENERGIES SE FR 3.25% PERP	EUR	10 000 000	9 271 215,07	0,89
TRANSPORTES AEREOS PORTUGUESES 5.125% 15-11-29	EUR	4 800 000	5 031 853,92	0,48
VAR ENERGI A 3.875% 12-03-31	EUR	9 000 000	9 343 693,36	0,89
VAR ENERGI A 7.862% 15-11-83	EUR	5 300 000	6 203 033,68	0,59
Producteur et commerce d'énergie indépendants			4 027 148,34	0,38
SAAVI ENERGIA SARL 8.875% 10-02-35	USD	4 224 000	4 027 148,34	0,38
Produits alimentaires			19 696 756,00	1,88
AGROSUPER 4.6% 20-01-32	USD	4 000 000	3 347 626,55	0,32

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BARRY CAL 4.25% 19-08-31	EUR	6 000 000	6 255 929,59	0,60
DANONE 3.95% PERP EMTN	EUR	6 700 000	6 806 430,38	0,65
KONINKLIJKE FRIESLANDCAMPINA NV 4.85% PERP	EUR	3 100 000	3 286 769,48	0,31
Produits chimiques			1 453 801,85	0,14
ROQUETTE FRERES 5.494% PERP	EUR	1 200 000	1 288 300,14	0,12
SIERRACOL ENERGY ANDINA LLC 6.0% 15-06-28	USD	205 000	165 501,71	0,02
Produits pharmaceutiques			10 032 650,68	0,96
MERCK KGAA 3.75% 24-11-55	EUR	10 000 000	10 032 650,68	0,96
Produits pour l'industrie du bâtiment			3 288 517,18	0,31
CIMKO CIMENTO VE BETON SANAYI TICARET AS 10.75% 21-05-30	USD	3 600 000	3 288 517,18	0,31
Services aux collectivités			26 020 774,29	2,49
ENGIE 4.5% PERP	EUR	4 300 000	4 334 254,51	0,41
ENGIE 5.125% PERP	EUR	3 200 000	3 468 365,59	0,33
ENGIE FIX PERP	EUR	4 600 000	4 611 962,21	0,44
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.75% PERP	EUR	2 700 000	2 709 091,23	0,26
RCS RDS 4.625% 29-10-31	EUR	6 120 000	6 156 439,50	0,60
VEOLIA ENVIRONNEMENT 4.322% PERP	EUR	4 700 000	4 740 661,25	0,45
Services aux entreprises			26 504 837,42	2,53
AEGIS LUX 1A S RL 5.625% 29-10-31	EUR	3 000 000	3 074 062,50	0,29
BAIN CAPITAL EURO CLO 20252 DAC E3R+3.4% 25-10-39	EUR	8 000 000	8 243 692,53	0,79
LA POSTE 5.0% PERP	EUR	200 000	211 789,73	0,02
RAY FINANCING LLC 6.5% 15-07-31	EUR	400 000	420 741,48	0,04
SECHE ENVIRONNEMENT 5.87% PERP	EUR	4 200 000	4 280 501,22	0,41
SONA FIOS CLO E3R+2.45% 25-08-38	EUR	2 500 000	2 561 706,06	0,24
SONA FIOS CLO E3R+3.3% 25-08-38	EUR	2 500 000	2 578 530,42	0,25
SONA FIOS CLO E3R+5.85% 25-08-38	EUR	850 000	897 303,27	0,09
WAGA BOND 8.5% 15-06-30	GBP	4 000 000	4 236 510,21	0,40
Services de télécommunication diversifiés			12 768 731,35	1,22
ORANGE 3.875% PERP EMTN	EUR	5 200 000	5 258 822,68	0,50
VERIZON COMMUNICATION 3.9962% 15-06-56	EUR	7 500 000	7 509 908,67	0,72
Services de télécommunication mobile			14 355 125,54	1,37
TURKCELL ILETISIM HIZMETLERI AS 7.65% 24-01-32	USD	5 000 000	4 671 090,72	0,45
VODAFONE GROUP 4.125% 12-09-55	EUR	5 160 000	5 195 895,93	0,49
VODAFONE GROUP 4.625% 12-09-55	EUR	4 470 000	4 488 138,89	0,43
Services financiers diversifiés			210 136 950,54	20,08
AB CARVAL EURO CLO IIIC DAC E3R+5.25% 21-05-38	EUR	5 200 000	5 328 419,03	0,51
ADAGIO IV CLO DESIGNATED ACTIVITY COM E3R+3.5% 15-07-38	EUR	4 500 000	4 560 670,85	0,44
ALEXANDRITE MONNET UK HOLD 10.5% 15-05-29	EUR	2 400 000	2 705 024,00	0,26
ARCANO EURO CLO I DAC E3R+5.36% 25-04-39	EUR	6 000 000	6 161 899,50	0,59
ARES EUROPEAN CLO XXII DAC E3R+3.0% 15-07-38	EUR	5 500 000	5 683 136,56	0,54
ATHENE GLOBAL FUNDING 3.716% 22-08-32	EUR	5 500 000	5 520 025,05	0,53
AURIUM CLO E3R+3.0% 20-07-38	EUR	7 700 000	7 939 848,84	0,76

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AURIUM CLO E3R+5.5% 20-07-38	EUR	3 000 000	3 132 328,00	0,30
AVOCA CLO XVII DAC E3R+2.0% 15-04-35	EUR	1 300 000	1 316 561,00	0,13
BANCO MERCANTILE DEL NORTE 6.625% PERP	USD	25 000	21 173,50	0,00
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 8.375% PERP	USD	4 000 000	3 610 186,33	0,34
BANCO MERCANTILE DEL NORTE SA GRAND 8.375% PERP	USD	2 500 000	2 312 009,52	0,22
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 3.75% 14-05-36	EUR	16 000 000	15 955 959,45	1,53
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 4.0% 15-01-35	EUR	400 000	419 799,64	0,04
BBAM EUROPEAN CLO VI DAC E3R+3.05% 26-11-37	EUR	5 000 000	5 054 040,83	0,48
BBAM EUROPEAN CLO VI DAC E3R+5.0% 26-11-37	EUR	5 000 000	5 125 981,67	0,49
CAIRN CLO XVII DAC E3R+3.5% 18-01-39	EUR	3 800 000	3 884 587,03	0,37
CAIRN CLO XVII DAC E3R+5.5% 18-01-39	EUR	4 750 000	4 860 329,78	0,46
CAJA DE COMPENSACION DE ASIGNACION FAMI 7.0% 30-07-29	USD	3 000 000	2 785 407,36	0,27
CARLYLE GLB MKT STRAT EUR CLO 20162DAC E3R+2.4% 15-04-34	EUR	4 325 000	4 383 168,75	0,42
CASTLE UK FIN E3R+4.25% 15-10-30	EUR	2 666 000	2 730 048,13	0,26
DUOMO BID E3R+3.25% 15-01-32	EUR	4 940 000	5 008 826,55	0,48
EC FINANCE 3.0% 15-10-26	EUR	4 000 000	3 987 526,67	0,38
FAIR OAKS LOAN FUNDING VI DAC E3R+3.0% 15-07-39	EUR	4 350 000	4 490 731,42	0,43
FIDELITY GRAND HARBOUR CLO 20251 DAC E3R+3.15% 15-10-38	EUR	5 000 000	5 105 300,50	0,49
INDIGO CREDIT MANAGEMENT E3R+3.0% 16-04-38	EUR	1 300 000	1 350 751,13	0,13
INDIGO CREDIT MANAGEMENT E3R+4.25% 16-04-38	EUR	6 100 000	6 427 890,25	0,61
INVESCO EURO CLO XV DAC E3R+3.4% 25-01-39	EUR	5 000 000	5 174 703,56	0,49
INVESCO EURO CLO XVI DAC E3R+3.6% 15-10-38	EUR	10 000 000	10 347 516,67	0,99
IWG US FINANCE 6.5% 28-06-30	EUR	6 000 000	6 742 042,19	0,64
IWG US FINANCE LLC 5.125% 14-05-32	EUR	7 660 000	8 030 912,42	0,77
KEPLER E3R+4.125% 18-12-29	EUR	2 000 000	2 059 127,37	0,20
MONTMARTRE EURO CLO 20202 DAC E3R+1.7% 15-07-34	EUR	1 000 000	1 004 848,68	0,10
NEW 9.375% 07-11-29	USD	2 067 000	1 852 552,45	0,18
NGC EURO CLO 5 DAC E3R+3.55% 15-01-39	EUR	5 000 000	5 132 407,33	0,49
NGC EURO CLO 5 DAC E3R+5.75% 15-01-39	EUR	5 000 000	5 163 692,39	0,49
OCP EURO 20171 DAC E3R+8.85% 15-07-32	EUR	1 000 000	348 066,99	0,03
PROJECT GRAND UK 9.0% 01-06-29	EUR	3 000 000	3 161 621,54	0,30
PROVIDUS CLO IX DAC E3R+3.15% 18-01-38	EUR	4 000 000	4 070 782,93	0,39
REPSOL EUROPE FINANCE SARL 4.197% PERP	EUR	8 100 000	8 101 533,78	0,77
TIKEHAU CAPITAL 4.25% 08-04-31	EUR	1 800 000	1 882 973,22	0,18
TRAFIGURA FUNDING 6.25% 16-07-30	USD	4 800 000	4 352 349,89	0,42
TRINITAS EURO CLO IX DAC E3R+6.4% 15-05-39	EUR	3 400 000	3 505 287,27	0,33
VIA OUTLETS BV 3.5% 29-10-32	EUR	10 240 000	10 062 085,61	0,96
VICTORY STREET CLO I DAC E3R+6.2% 15-01-38	EUR	1 000 000	1 035 343,30	0,10
WINTERSHALL DEA FINANCE 2 BV 6.117% PERP	EUR	7 870 000	8 247 471,61	0,79
SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire			7 610 907,03	0,73
CAIRN CLO XVI DESIGNATED ACTIVITY E3R+2.9% 15-01-37	EUR	3 000 000	3 035 365,53	0,30
CAPITAL FOUR CLO VI DESIGNATED ACTIVITY E3R+3.25% 25-01-38	EUR	2 000 000	2 024 771,00	0,19
LOGICLANE II EURO CLO DAC E3R+2.5% 15-04-38	EUR	2 500 000	2 550 770,50	0,24

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			4 089 479,93	0,39
TRINITAS EURO CLO V DESIGNATED ACTIVITY E3R+3.4% 25-07-39	EUR	4 000 000	4 089 479,93	0,39
Soins et autres services médicaux			17 096 317,96	1,63
CLARIANE 2.25% 15-10-28	EUR	700 000	624 907,36	0,06
CLARIANE 7.875% 27-06-30	EUR	7 000 000	7 440 297,60	0,71
EMEIS E6R+4.75% 31-12-31	EUR	9 000 000	9 031 113,00	0,86
Textiles, habillement et produits de luxe			1 622 529,58	0,16
LEVI STRAUSS 4.0% 15-08-30	EUR	1 570 000	1 622 529,58	0,16
Transport maritime			3 241 729,37	0,31
YINSON BERGENIA PRODUCTION BV 8.498% 31-01-45	USD	3 500 000	3 241 729,37	0,31
Total			990 914 220,29	94,68

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISES

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A/EUR/GBP/20260128	0,00	-43 943,86	EUR	6 752 220,60	GBP	-6 796 164,46
A/EUR/USD/20260128	0,00	-22 885,15	EUR	141 119 302,26	USD	-141 142 187,41
A/EUR/USD/20260128	0,00	-2 134,51	EUR	1 381 517,41	USD	-1 383 651,92
A/EUR/USD/20260128	4 725,38	0,00	EUR	2 133 603,58	USD	-2 128 878,20
A/EUR/USD/20260128	708,88	0,00	EUR	1 592 265,78	USD	-1 591 556,90
A/EUR/USD/20260128	0,00	-2 614,11	EUR	1 560 249,73	USD	-1 562 863,84
A/EUR/USD/20260128	1 391,58	0,00	EUR	544 822,12	USD	-543 430,54
V/EUR/USD/20260128	160,22	0,00	USD	80 037,46	EUR	-79 877,24
Total	6 986,06	-71 577,63		155 164 018,94		-155 228 610,51

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

E3a. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - ACTIONS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - TAUX D'INTÉRÊTS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - DE CHANGE

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - SUR RISQUE DE CREDIT

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - AUTRES EXPOSITIONS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME OU DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVICES UTILISÉS EN COUVERTURE D'UNE CATÉGORIE D'ACTION

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	990 914 220,29
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-64 591,57
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	59 631 989,86
Autres passifs (-)	-3 901 518,98
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	1 046 580 099,60

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part A EUR Acc	EUR	7 654 560,530	105,08
Part A EUR Ydis	EUR	774 757,524	104,34
Part AW EUR Acc	EUR	26 369,760	105,63
Part AW EUR Ydis	EUR	1 296,0000	104,83
Part E EUR Acc	EUR	215,000	103,78
Part F EUR Acc	EUR	909 764,814	105,66
Part F EUR Ydis	EUR	341 664,879	104,65
Part FW EUR Acc	EUR	191 792,275	106,16
Part FW EUR Ydis	EUR	16 008,259	105,15
Part Z EUR Acc	EUR	422,540	10 525,20

Dénomination du produit : **Carmignac Credit 2031**

Identifiant d'entité juridique : 969500CP1YPMYX94UM94

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables.

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Données en date du 31/12/2025

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds applique des approches « best-in-universe » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) et « best-effort » (approche consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performances ESG dans le temps) afin d'investir de manière durable:

1) Intégration ESG, 2) Filtrage négatif, 3) Responsabilité Actionariale et 4) Suivi des Principales Incidences Négatives.

Aucune violation des caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifiée au cours de l'année.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce Fonds a utilisé les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues :

1) Le taux de couverture de l'analyse ESG : l'intégration ESG à travers le scoring ESG à l'aide de la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) est appliquée à plus de 90% des émetteurs. En 2025, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 98,35% des émetteurs, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

2) Le montant de l'univers corporate bond est réduit de (minimum 20%) :

i) À l'échelle de l'entreprise : un Filtrage négatif et des exclusions d'activités et de pratiques non durables ont été identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationale dans les domaines suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.

ii) Spécifiques au fonds : les positions du portefeuille ayant un score START global de « D » ou « E » (sur une échelle de notation de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises en portefeuilles ayant obtenu un score START de « E » (sur une échelle de notation de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Entreprises ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (sur une échelle de notation de « C » à « AAA ») sont exclus de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (sur une échelle de notation de « C » à « AAA ») ayant obtenu un score START de « C » et plus (sur une échelle de notation de « A » à « E ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du fonds.

Pour ce qui est des instruments de titrisation, notamment les CLOs (« collateralised loan obligation ») une analyse ad hoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est effectuée par le gérant. Cette analyse aboutit à une notation systématiques des instruments de titrisation éligibles dans la plateforme ESG START de Carmignac. Le fonds ne peut investir dans les instruments les moins bien notés.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Préalablement à la réduction de l'univers d'investissement telle que décrite ci-dessus, les univers d'investissement en actions et/ou en obligations d'entreprise, selon le cas, ont été repondérés afin d'éliminer tout biais qui aurait pu mener à des différences significatives entre la composition des indices composant ces univers et celle du portefeuille du Fonds. Chaque émetteur a été repondéré en fonction des pondérations historiques du fonds par secteurs, régions (marchés émergents/marchés développés) et capitalisations boursières (petite/moyenne/grande) permettant une marge de +/-5% pour chaque caractéristique distincte. Les pondérations utilisées ont été calculées annuellement, cependant les constituants de l'univers et les données ESG utilisées pour réduire l'univers ont été actualisés trimestriellement. La repondération a été effectuée en utilisant les pondérations historiques du fonds sur son horizon de placement recommandé, en tenant compte des rotations sectorielles, géographiques et de capitalisation.

En 2025, l'univers des obligations d'entreprises a été réduit de 24,48% du portefeuille, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

3) Responsabilité Actionariale : les engagements environnementaux et sociaux de l'entreprise conduisant à l'amélioration des politiques de durabilité de l'entreprise sont mesurés par des indicateurs : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires).

En 2025, les objectifs atteints étaient : a) l'exemple d'engagement avec une entreprise détenue du Fonds est inclus dans la section 'quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales de la période de référence', b) 15 engagements effectués au niveau du Fonds et 111 engagements au niveau de Carmignac, c) nous avons participé à 0 assemblées obligataires, d) nous avons voté pour ~96% des assemblées où nous avons des droits de vote au niveau de Carmignac.

4) Principales Incidences Négatives : ce Fonds s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 relatives aux Principales Incidences Négatives, selon lesquelles 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs sociaux facultatifs (sélectionnés par l'équipe d'investissement durable pour leur pertinence et leur couverture) ont été suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, taux de déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG (choix facultatif). Les émetteurs d'obligations souveraines ont fait l'objet d'un suivi des violations sociales et des indicateurs d'intensité de GES.

Veillez trouver ci-dessous la performance des principales incidences négatives pour l'année 2025, sur la base des données moyennes de fin de trimestre, pour les parties actions et obligations d'entreprises du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	48 746,20	79,31%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	3 488,40	79,31%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	401 267,10	79,93%
Total GES	Total émissions GES	462 232,90	78,80%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	638,60	78,80%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	1 067,90	78,80%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	11,58%	78,80%
Part de la consommation et de la production d'énergie nonrenouvelable	Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	61,29%	77,63%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	9,37 GWh/Meur	78,18%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0,00	78,18%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	115,00	78,18%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	51,00	78,18%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	192,00	78,18%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	223,00	78,18%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0,00	78,18%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	1,00	78,18%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	255,00	78,18%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	100,00	78,18%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	4,93%	78,71%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,92 t/Meur	6,44%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0,86 t/Meur	77,46%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0,92 t/Meur	6,44%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0,00%	84,75%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	2,72%	78,38%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	16,79%	64,50%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres du conseil d'administration dans les entreprises	39,18%	78,64%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0,00%	81,77%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	108,30	58,78%
Intensité des émissions de gaz à effet de serre (souverains et supranationaux)	Intensité de GES des pays bénéficiaires d'investissements (tonnes d'émissions d'équivalent CO2 par million d'euros de PIB du pays).	0,00	0,00%
Violations sociales (souverains et supranationaux)	Nombre de pays bénéficiaires d'investissements faisant l'objet de violations sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), telles que visées dans les traités et conventions internationaux, les principes des Nations unies et, le cas échéant, le droit national.	0	0,00%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Non Applicable

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Bien que le Fonds ne s'engage pas à un pourcentage minimum d'investissements durables, il peut avoir une exposition incidentelle à des investissements durables tels que définis par le cadre d'analyse des objectifs de développement durable (ODD) de Carmignac ou par le biais d'une dette durable telle que définie via ces obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité en obligations d'entreprises ou souveraines.

En 2025, l'exposition du fonds aux obligations durables était de 7,90% et l'exposition aux émetteurs alignés sur les ODD était de 31 % en moyenne sur la base des données de fin de trimestre.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Nous avons utilisé les mécanismes suivants pour nous assurer que nos investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

1) Processus de réduction de l'univers :

i) À l'échelle de l'entreprise : un Filtrage négatif et des exclusions d'activités et de pratiques non durables ont été identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et des règles internationale dans les domaines suivants : (a) controverses contre les principes commerciaux de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.

ii) Spécifiques au fonds : les positions du portefeuille ayant un score START global de « D » ou « E » (sur une échelle de notation de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises en portefeuilles ayant obtenu un score START de « E » (sur une échelle de notation de « E » à « A ») sur les piliers environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (sur une échelle de notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du fonds. Entreprises ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (sur une échelle de notation de « C » à « AAA ») ayant obtenu une

Un score de START de « C » ou plus (sur une échelle de notation de « A » à « E ») peut réintégrer l'univers d'investissement du fonds.

Pour ce qui est des instruments de titrisation, notamment les CLOs (« collateralised loan obligation ») une analyse ad hoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est effectuée par le gérant. Cette analyse aboutit à une notation systématiques des instruments de titrisation éligibles dans la plateforme ESG START de Carmignac. Le fonds ne peut investir dans les instruments les moins bien notés.

2) Gestion active : les engagements d'entreprise liés aux critères ESG contribuant à une meilleure sensibilisation ou à une amélioration des politiques de durabilité des entreprises sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, et (c) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives ont été surveillées sur une base trimestrielle. Les impacts négatifs aberrants sont identifiés pour leur degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement, un plan d'action a été établi comprenant un calendrier d'exécution. Le dialogue avec l'entreprise était généralement la ligne de conduite privilégiée pour influencer l'atténuation des impacts négatifs par l'entreprise, auquel cas l'engagement de l'entreprise était inclus dans le plan d'engagement trimestriel conformément à la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac. Le désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique susmentionnée.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds.

La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.

Le fonds applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Une notation et une recherche de controverse d'entreprise sont appliquées en utilisant des données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Carmignac s'est engagé à appliquer les normes techniques de réglementation (RTS) SFDR niveau II 2019/2088 annexe 1 par lesquelles 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 facultatifs seront suivis pour montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des gaz à effet de serre (sociétés émettrices), exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio des déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération non ajusté entre les sexes, diversité des sexes au sein du conseil d'administration, exposition aux armes controversées, ratio de rémunération excessif des PDG. En outre et le cas échéant, les inculpeurs d'obligations souveraines : la violence sociale et l'intensité des GES peuvent également être surveillés.

Dans le cadre d'analyse de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers MSCI nous permet de surveiller l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet de dialoguer, si pertinent et applicable, avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN HOLDING 1.12% 26/07/2029	Immobilier	2,36%	Suède
BNP PARIBAS 18/02/2032	Finance	1,63%	France
SOCIETE GENERALE 17/05/2030	Finance	1,60%	France
BANCO COMERCIAL PORTUGUES 20/12/2031	Finance	1,52%	Portugal
AIB GROUP 14/07/2031	Finance	1,49%	Irlande
NGC EURO CLO 5 DAC	-	1,49%	Irlande
BBAM EUROPEAN CLO VI DAC	-	1,48%	Irlande
BELFIUS BANK 06/05/2031	Finance	1,38%	Belgique
TOTALENERGIES 17/07/2036	Énergie	1,31%	France
CAIRN CLO XVII DAC	-	1,27%	Irlande
PERSHING SQUARE HOLDINGS LTD/FUND 4.25% 29/03/2030	Finance	1,01%	USA
GENTING NEW YORK LLC / GENNY CAPITAL 7.25% 01/10/2026	Consommation discrétionnaire	0,95%	USA
BP CAPITAL MARKETS 19/08/2031	Énergie	0,95%	USA
BORR IHC LTD / BORR FINANCE 10.38% 15/11/2026	Industrie	0,93%	Mexique
WINTERSHALL DEA FINANCE 2 08/05/2030	Énergie	0,89%	Allemagne

Veuillez trouver ci-dessus les meilleurs investissements moyens du portefeuille sur la base des données de fin de trimestre pour 2025.



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

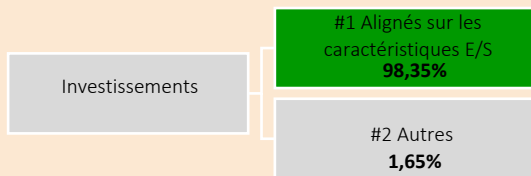
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

Une proportion minimale de 90 % des investissements de ce Fonds est utilisée pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2025, 98,35% des émetteurs ont été couverts par l'analyse ESG, donc 98,35% des émetteurs sont alignés sur ces caractéristiques E/S, en moyenne, sur la base des données de fin de 4 trimestres.

Les #2 Autres investissements (en plus des liquidités et des dérivés qui peuvent être utilisés à des fins de couverture, le cas échéant) étaient des investissements en obligations d'entreprises ou en obligations souveraines qui n'étaient pas classés comme investissements durables. Il s'agissait d'investissements réalisés en stricte conformité avec la stratégie d'investissement du Fonds et ayant pour objet la mise en œuvre de la stratégie d'investissement du Fonds. Tous ces investissements ont fait l'objet d'une analyse ESG (y compris par le biais de notre modèle souverain exclusif ESG pour les obligations souveraines) et pour les actions et les obligations d'entreprises ont fait l'objet d'un examen des garanties minimales afin de s'assurer que leurs activités commerciales étaient conformes aux Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Ces instruments n'ont pas été utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

En 2025, l'exposition du fonds aux obligations durables était de 7,90% et l'exposition aux émetteurs alignés sur les ODD était de 31 % en moyenne sur la base des données de fin de trimestre. Plus d'informations sur le cadre d'analyses des ODD et de la dette durable de Carmignac sont disponibles dans la politique d'intégration ESG de Carmignac sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIIP_FR_en.pdf.



La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veillez trouver ci-dessous les principaux secteurs en moyenne sur la base des données de fin de trimestre pour 2025. Les principaux secteurs sont rebasés sur la base des actifs éligibles qui sont les émetteurs privés et souverains.

Secteurs économiques	Poids
Finance	47.72%
Pétrole, gaz et combustibles consommables	14.0%
Immobilier	9.61%
Industrie	7.61%
Consommation discrétionnaire	4.47%
Biens de consommation de base	4.34%
Télécommunications	3.02%
Equipements et services pour l'énergie	2.88%
Services publics	2.88%
Santé	1.97%
Matériaux	1.2%
Technologies de l'information	0.28%
Dette Souveraine	0.03%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds n'a pas d'objectif d'alignement de la taxinomie de l'UE. Au 31/12/2025, l'alignement sur la taxinomie de l'UE est 1,71%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?



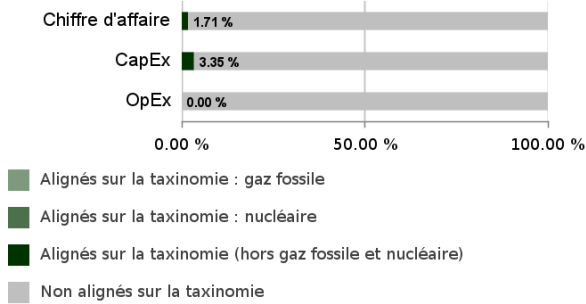
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

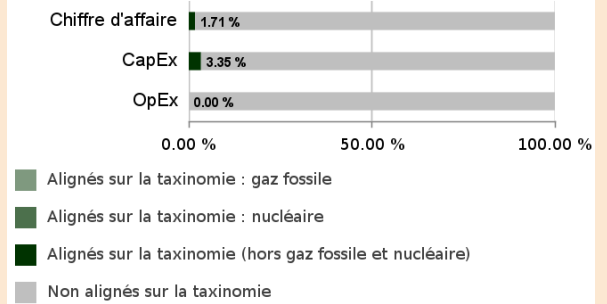
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (Opex) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100,00% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non Applicable.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non Applicable.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non Applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non Applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La partie restante du portefeuille (en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également favoriser les caractéristiques environnementales et sociales mais ne sont pas systématiquement couvertes par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres non cotés ou ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, dont l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition dudit instrument financier par le Fonds. Les liquidités (et équivalents de trésorerie), ainsi que les dérivés (utilisés à des fins de couverture) sont également inclus sous « #2 Autres ».

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance ont été intégrées aux instruments synthétiques par le biais du cadre d'analyse des produits dérivés détaillé ci-dessous. L'approche dépendait du type d'instrument dérivé utilisé par le Fonds : dérivé sur sous-jacent unique ou dérivé indiciel.

Instrument dérivé sur sous-jacent unique

Les instruments dérivés avec une exposition courte à une seule valeur sous-jacente ne font pas l'objet de vérifications supplémentaires liées à l'ESG. L'émetteur sous-jacent peut figurer dans les listes d'exclusion du fonds dans la mesure où signaler un manque de confiance dans une entreprise présentant de mauvaises caractéristiques ESG en vendant à découvert ce titre est considéré comme raisonnable dans la poursuite de l'équilibre des objectifs d'investissement des porteurs. Ces instruments dérivés ne sont pas soumis à une notation START. Les instruments dérivés avec une exposition longue à un unique émetteur sous-jacent sont soumis à la même politique d'intégration ESG que les positions physiques longues en actions et/ou en dettes d'entreprise, le cas échéant.

Ces instruments doivent satisfaire aux mêmes critères d'intégration ESG, tels que décrits dans cette annexe.

Instrument dérivé indiciel

Les instruments dérivés sur indices, qu'ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires pour s'assurer qu'ils conviennent au Fonds, en fonction de leur objectif.

- Objectif de couverture et de gestion efficace de portefeuille : les instruments dérivés sur indice achetés à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.

- Exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acheté par le Fonds à des fins d'exposition dans la mesure où il répond aux caractéristiques suivantes, s'il doit être détenu pendant plus d'un mois : x Indice concentré (5 composants ou moins de l'indice sous-jacent) : l'indice ne doit avoir aucune de ses composantes dans la liste d'exclusion du Fonds. x Indice large (plus de 5 composantes) : l'indice doit être composé en majorité significative (>80% d'exposition) de sociétés qui ne figurent pas dans la liste d'exclusion du Fonds. De plus, la note ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90%. L'indicateur de référence du Fonds reste en dehors du champ d'application de ce cadre d'analyse de dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG. Le Fonds applique le calcul de la compensation (compensation d'une position longue avec des positions courtes d'un émetteur équivalent utilisant des dérivés) dans le but de mesurer les impacts négatifs. 100 % des actifs en actions appliquent des filtres et des exclusions sectoriels et basés sur les normes négatifs, garantissant des garanties environnementales et sociales minimales.

En outre, l'absence de préjudice important, le processus d'exclusion et les impacts négatifs sont surveillés pour tous les actifs des Fonds.

En 2025, aucun dérivé n'a été utilisé pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Fonds



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les actions énumérées ci-dessous ont été menées à Carmignac en 2025 afin de soutenir notre processus d'investissement global pour répondre aux caractéristiques environnementales /sociales :

Intégration ESG

En 2025, nous avons introduit un nouveau cadre d'analyse ESG pour évaluer la dette souveraine. Le modèle intègre +25 indicateurs E/S/G applicables aux marchés développés et émergents. Le modèle vise à éclairer les décisions d'investissement et à mieux intégrer les considérations ESG dans notre exposition souveraine. Le modèle utilise une gamme de données quantitatives provenant de sources tierces et intègre un ajustement qualitatif effectué par l'équipe d'investissement obligatoire en collaboration avec les analystes ESG. Le modèle vise à réduire les biais de revenu en intégrant la superposition de Kuznet. Le score final est utilisé pour éclairer les décisions d'investissement et s'aligner sur les engagements ESG des fonds concernés.

En 2025, nous avons également augmenté le % de réduction de l'univers de certains de nos fonds de 25% à 30% pour répondre aux exigences du label ISR français.

Nous avons également mis à jour notre système propriétaire de notation ESG, START. Le système remanié, appelé START 2.0, comprend désormais 80 indicateurs ESG, contre ~30 auparavant. Les nouveaux indicateurs, y compris les données prospectives sur le sentiment du marché, fourniront une vision plus complète des risques et des opportunités ESG pour les entreprises analysées. Nous avons également enrichi le modèle avec des indicateurs ESG traditionnels qui ont gagné en pertinence depuis la publication de la première version du modèle propriétaire en 2020 ; des exemples de tels indicateurs comprennent : les émissions de scope 3, les trajectoires historiques de réduction du CO2, les objectifs approuvés par le SBTi, les paramètres de biodiversité, etc.

Transparence

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche, nos politiques et nos rapports ESG sur le site Web de Carmignac : <https://www.carmignac.com/en-fr/sustainable-investment/overview>

Dans notre rapport TCFD 2025, nous avons continué à fournir plus de clarté sur diverses mesures climatiques, telles que le VAR climatique et les mesures de transition et de risques physiques. Notre dernier rapport TCFD est disponible sur notre site web : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

Nous avons également affiné notre politique d'exclusions pour inclure de nouveaux secteurs tels que les producteurs d'énergie nucléaire pour certains fonds concernés. Notre politique d'exclusion peut être consultée sur https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf.

Enfin, nous avons également publié notre évaluation UNPRI 2025, où Carmignac a reçu une note de 5 étoiles. Le rapport complet est disponible sur le site Carmignac.

Responsabilité Actionariale

Vote : en 2025, nous avons réussi à voter dans 96% de toutes les réunions votables

Stewardship Code: Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Code de gouvernance en nous conformant à tous les principes, tels que formalisés dans notre rapport annuel de gouvernance : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf

Consultations réglementaires : Nous avons participé à plusieurs consultations sectorielles ou réglementaires avec des organismes sectoriels locaux ou la Commission européenne sur des sujets tels que la défense, l'énergie, le SFDR, l'ESMA et les labels de durabilité.

Carmignac voit de la valeur dans l'engagement direct et collaboratif, et c'est la combinaison des deux qui conduit à la gouvernance la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer le plus efficacement les entreprises détenues sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement aider à améliorer le fonctionnement des marchés. Dans cette optique, nous avons renforcé notre implication avec Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise.

Plus précisément en ce qui concerne les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gérants de portefeuille et l'équipe ESG. Nous croyons que notre engagement mène à une meilleure compréhension de la façon dont les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent considérablement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut concerner l'une des cinq considérations suivantes : 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé ou 5) une décision de vote lors d'une assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela contribuerait à influencer les actions et la gouvernance des sociétés détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que l'entreprise identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et maintient des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Web.

En 2025, nous avons mené 111 engagements au niveau de Carmignac, et avec 15 entreprises dans ce fonds particulier.

Dans le cadre de l'analyse ESG du filtrage pré-investissement, Carmignac a mené une Due Diligence renforcée du Czechoslovak Group. L'engagement avec le directeur financier nous a permis d'avoir plus d'informations sur la gouvernance, les contrôles anticorruption, la gestion des risques et de la chaîne d'approvisionnement. L'entreprise a respecté les normes de gouvernance et de durabilité et a été jugée éligible aux fonds SFDR Article 8.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non Applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non Applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non Applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non Applicable.

CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme - 75001 Paris Tél. : (+33) 01 42 86 53 35 - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 13 500 000 € - RCS Paris B 349 501 676

www.carmignac.com

